

# Budget Primitif 2017

CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 15 décembre 2016



Ville de Montpellier

**Philippe SAUREL**

Maire de la Ville de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

---

Cher(e)s collègues

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu le 28 novembre dernier, nous vous avons présenté un projet de budget solidaire et ambitieux.

Le rapport du budget est un acte de transparence. Il doit permettre à chaque élu, à chaque citoyen d'avoir une vision claire du fonctionnement de la municipalité pour l'exercice à venir.

Cette présentation est complétée par une prospective permettant d'inscrire ce budget dans une trajectoire de gestion de long terme.

## Un budget 2017 qui s'inscrit dans une gestion prospective transparente

La trajectoire de gestion prospective que nous nous sommes fixé pour les années à venir repose sur les hypothèses suivantes :

- Une progression annuelle des charges à caractère général et de gestion courante à **-1%**
- Et **+2%** pour les charges de personnel.

Cet effort induit une progression de l'épargne de gestion pour les quatre années à venir.

Les dépenses d'équipement resteront dynamiques : 80 M€, et la progression de la dette sera contenue (encours limité à 300 M€ à horizon 2021), contribuant ainsi à préserver notre épargne nette.

En respectant ce choix d'hypothèse, la capacité de désendettement (encours / épargne brute) de la Ville de Montpellier reste inférieure à 10 ans jusqu'en 2021, ce qui est le reflet de la bonne santé de nos finances.

## Avec la certification une exécution comptable du budget soumis à votre vote toujours plus transparente

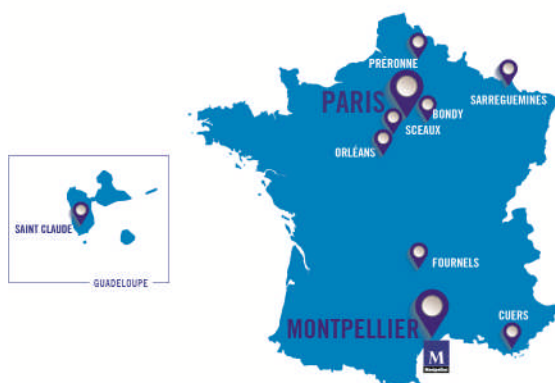
La dématérialisation des pièces comptables permet aux juges des comptes d'avoir un accès immédiat à notre comptabilité. En 2017 la Ville débute la démarche de certification de ses comptes qui s'étalera sur plusieurs années.

**Certification : sur 36 552 communes françaises,  
10 communes retenues pour participer à cette démarche,  
2 communes de + 200 000 habitants : Montpellier et Paris**

Avec la certification de ses comptes, Montpellier franchit un nouveau palier dans la qualité de sa gestion. La certification est une démarche volontaire de notre municipalité pour satisfaire un impératif démocratique : faire contrôler la bonne gestion et assurer la transparence financière des comptes.

Avec cette démarche Montpellier a l'ambition d'offrir à ses citoyens un niveau de lisibilité aussi important que celui exigé par les actionnaires des grandes entreprises.

## CERTIFICATION DES COMPTES



LES 10 COMMUNES RETENUES

### L'équation du BP 2017

Ce budget 2017 d'un montant de **459,8 M€** est marquée par deux axes forts :

<b>+ 0 %</b>	<b>+ 30 %</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>

La maîtrise des charges de fonctionnement (-0,3 %) et notamment une évolution contenue des dépenses de personnel à 1,5 %, la plus basse évolution depuis 20 ans, dégage des marges de manœuvres qui nous permettent d'avoir des dépenses d'équipement dynamiques d'un montant de **83,9 M€**, en évolution par rapport aux 80 M€ annoncés au Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget 2017 bénéficie du cercle de gestion vertueux que nous avons initié en 2014.

### Les 4 priorités du budget

Les quatre priorités de notre action en faveur de nos concitoyens sont déclinées dans la deuxième partie de ce document :

- L'éducation, premier budget de la Ville
- La sécurité
- L'aménagement, le développement et la réparation de la Ville
- La qualité de vie des Montpelliérains.

Une **gestion responsable**, une détermination à **préserver le pouvoir d'achat** en n'actionnant pas le levier fiscal, une volonté de ne pas subir les contraintes exogènes, un **souci de clarté et de transparence**, un **effort d'investissement soutenu** voici les éléments qui nous ont conduits à ce budget 2017 que je vous invite à découvrir.



---

## Table des matières

1.	Les grands équilibres du budget 2017 .....	4
1.1.	Le bouclage du budget 2017 .....	5
1.1.1.	Les recettes du budget 2017 .....	6
1.1.2.	Les dépenses du budget 2017 .....	7
1.2.	La section de fonctionnement .....	8
1.2.1.	Evolution de la section de fonctionnement .....	8
1.2.2.	Les recettes de fonctionnement : 325,7 M€ .....	10
1.2.3.	Les dépenses de fonctionnement : 325,7 M€ .....	18
1.3.	La section d'investissement .....	26
1.3.1.	Les recettes d'investissement : 134,2 M€ .....	26
1.3.2.	Les dépenses d'investissement : 134,2 M€ .....	28
2.	Nos priorités pour 2017 .....	31
2.1.	Première priorité : l'éducation .....	32
2.1.1.	Enfance .....	33
2.1.2.	Réussite éducative .....	35
2.1.3.	L'accueil périscolaire .....	37
2.1.4.	La restauration scolaire .....	38
2.1.5.	Les ALSH (Accueils de loisirs Sans Hébergement) .....	39
2.2.	La sécurité .....	40
2.3.	L'aménagement le développement et la réparation de la Ville .....	42
2.3.1.	Aménagement et développement urbain .....	43
2.3.2.	Environnement et biodiversité urbaine .....	45
2.3.3.	Propreté, hygiène et salubrité .....	47
2.3.4.	L'action sur le patrimoine municipal .....	48
2.4.	La qualité de vie .....	50
2.4.1.	Culture .....	51
2.4.2.	Sports .....	53
2.4.3.	Jeunesse .....	55
2.4.4.	Maisons pour tous .....	56
2.4.5.	Soutien aux associations et aux partenaires .....	57
2.4.6.	L'attractivité de la Ville .....	58
2.4.7.	Services à la population .....	60
	Annexe .....	63



## 1. Les grands équilibres du budget 2017

Le budget 2017 qui vous est présenté s'établit à **459,9 M€** et se décompose ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
<b>Dépenses</b>			
Fonctionnement	23,8	301,9	325,7
Investissement	1,0	133,2	134,2
<b>Total</b>	<b>24,8</b>	<b>435,1</b>	<b>459,9</b>
<b>Recettes</b>			
Fonctionnement		325,7	325,7
Investissement	24,8	109,4	134,2
<b>Total</b>	<b>24,8</b>	<b>435,1</b>	<b>459,9</b>

Le budget primitif 2017 évoluera de **6 %** par rapport au BP 2016

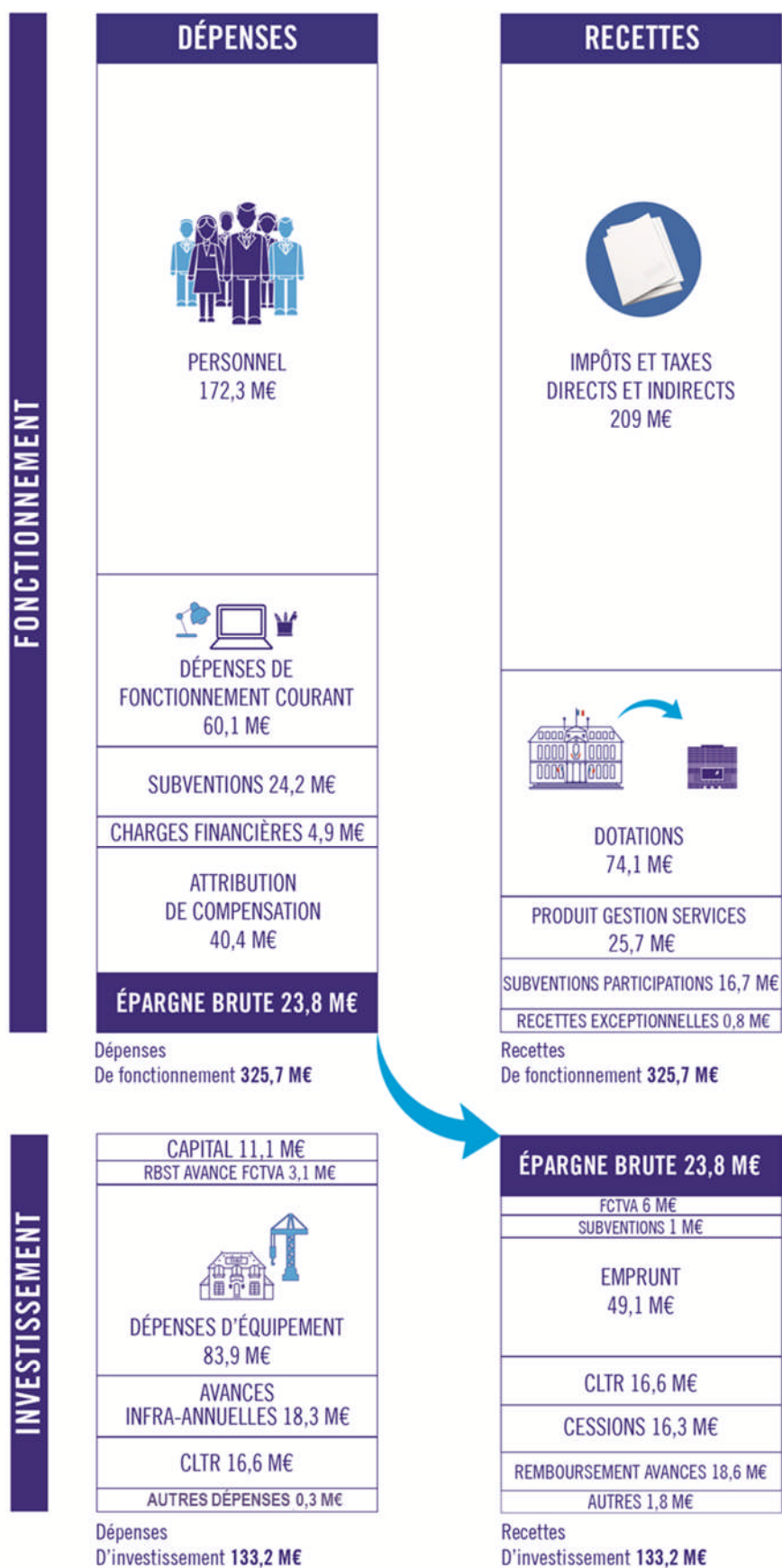
### Evolution du Budget Général de 2016 à 2017

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Section de fonctionnement	322,3	325,7	1%
Section d'investissement	112,6	134,2	19%
<b>Total Budget</b>	<b>434,9</b>	<b>459,9</b>	<b>6%</b>

Le budget 2017 présente une stabilité de la section de fonctionnement (**1%**) et une progression de la section d'investissement (**19%**).

## 1.1. Le bouclage du budget 2017

L'équilibre du budget 2017 se présente de la façon suivante :



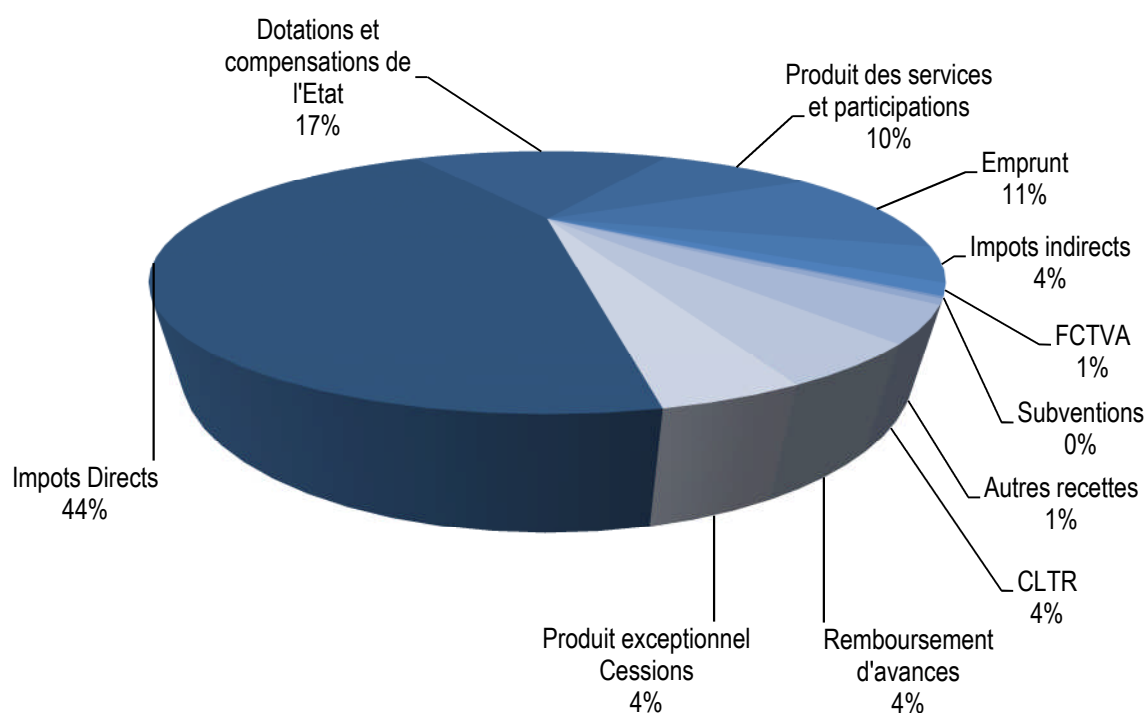
### 1.1.1. Les recettes du budget 2017

Les recettes réelles totales de la Ville de Montpellier s'élèvent à **435,1 M€** et se décomposent ainsi :

Tableau de répartition des recettes

RECETTES	MONTANT
IMPOTS DIRECTS	190,7 M€
DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	74,1 M€
PRODUIT DES SERVICES et PARTICIPATIONS	41,8 M€
EMPRUNT	49,1 M€
IMPOTS INDIRECTS	18,3 M€
FCTVA	6,0 M€
SUBVENTIONS	1,0 M€
AUTRES RECETTES	2,6 M€
CLTR	16,6 M€
REMBOURSEMENT D'AVANCES	18,6 M€
PRODUIT EXCEPTIONNEL - CESSIONS	16,3 M€

Graphique de répartition des recettes





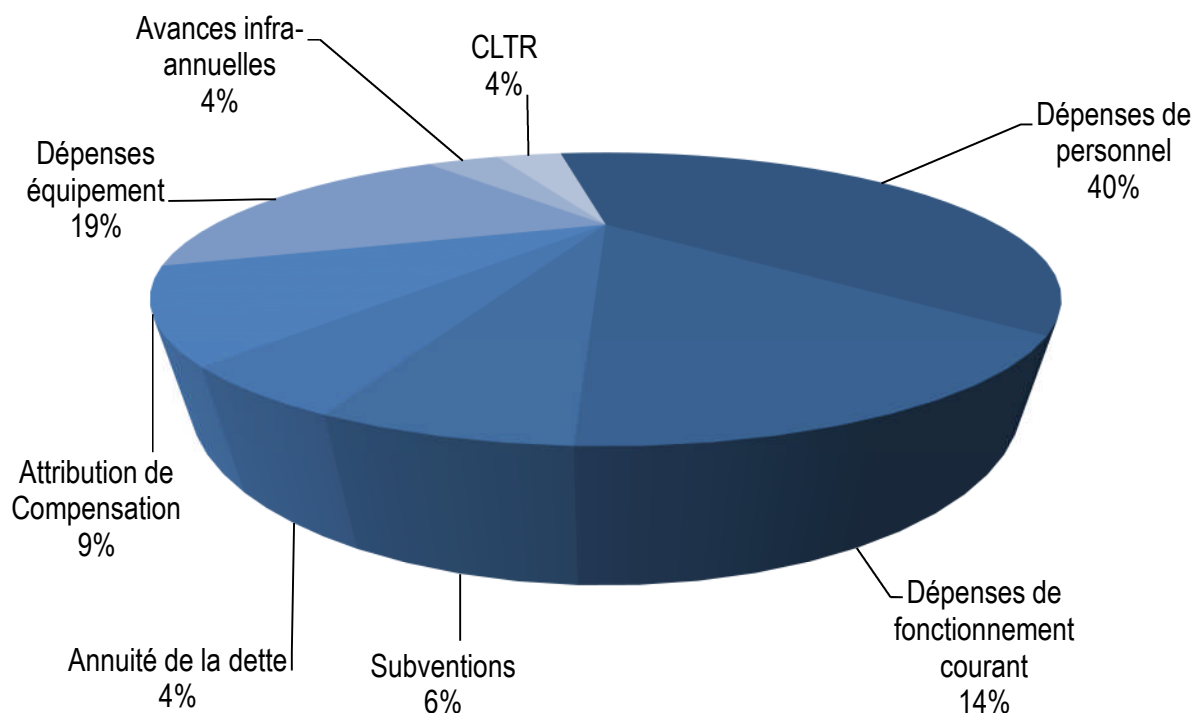
### 1.1.2. Les dépenses du budget 2017

Les dépenses réelles totales de la Ville de Montpellier s'établissent à **435,1 M€** et se décomposent comme suit :

Tableau de répartition des dépenses

DEPENSES	MONTANT
PERSONNEL	172,3 M€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	60,1 M€
SUBVENTIONS	24,2 M€
ANNUITE DE LA DETTE	19,0 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT	83,9 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	40,4 M€
CLTR	16,6 M€
AVANCES	18,3 M€
AUTRES DEPENSES EXCEPTIONNELLES	0,3 M€

Graphique de répartition des recettes



## 1.2. La section de fonctionnement

### 1.2.1. Evolution de la section de fonctionnement

#### 1.2.1.1. Les agrégats

Les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2016 et 2017

Tableau d'évolution des recettes :

RECETTES EN M€	BP 2016	BP 2017	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>322,3</b>	<b>325,7</b>	<b>1,0 %</b>
Dotations et compensation de l'Etat	72,8	74,1	1,7 %
Impôts et taxes	208,7	209,0	0,2 %
Autres recettes de fonctionnement	40,8	42,6	4,4 %

Tableau d'évolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2016	BP 2017	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>302,7</b>	<b>301,9</b>	<b>-0,3%</b>
Charges de personnel	169,7	172,3	1,5%
Mises à disposition descendantes	0,5	0,5	0,0%
Charges à caractère général et gestion courante	82,1	82,4	0,4%
Charges financières	5,8	4,9	-16,5%
Autres dépenses	1,3	1,4	12,4 %
Attribution de compensation	43,3	40,4	-6,7%

**Dépenses de fonctionnement en baisse**

**- 0,3 %**

Notons que ce budget prend acte d'une période où notre encours de dette est contenu ce qui réduit les frais financiers d'autant plus que le faible niveau des taux d'intérêts bénéficie aussi à notre collectivité.

### 1.2.1.2. La chaîne de l'épargne

L'épargne de gestion<sup>1</sup> progresse de **13 %**, l'épargne brute<sup>2</sup> de **21 %** et l'épargne nette<sup>3</sup> de **75 %**

L'encours de dette baisse de **8,7 M€** entre le 01/01/2016 et le 01/01/2017

La capacité de désendettement prévisionnelle de la ville de Montpellier s'établit à **8 ans** en 2017.

<b>CHAINE DE L'EPARGNE</b>			
<b>Chaîne de l'épargne en K€</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Evolution</b>
Recettes de fonctionnement	321 791	324 812	1%
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	296 345	296 169	0%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>25 446</b>	<b>28 643</b>	<b>13%</b>
- Intérêts	5 805	4 850	-16%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>19 641</b>	<b>23 793</b>	<b>21%</b>
- Remboursement du capital de la dette	14 116	14 125	0%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5 525</b>	<b>9 668</b>	<b>75%</b>
	<b>1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	
<b>Encours de dette 1er janvier en K€</b>	<b>190 805</b>	<b>182 155</b>	<b>-4,5 %</b>
Epargne brute	19 641	23 793	21 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10 ans</b>	<b>8 ans</b>	<b>-20%</b>

<sup>1</sup> Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)

<sup>2</sup> Epargne brute = Epargne de gestion - Intérêts

<sup>3</sup> Epargne nette = Epargne brute - capital



## 1.2.2. Les recettes de fonctionnement : 325,7 M€

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **325,7 M€** et se répartissent comme suit :

### 1.2.2.1. La fiscalité directe : 190,7 M€

La Ville de Montpellier maintient ses taux stables (0%). Nous avons pris cet engagement devant les Montpellierains et cette stabilité constitue la pierre angulaire de notre action pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens sur le territoire.

Le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

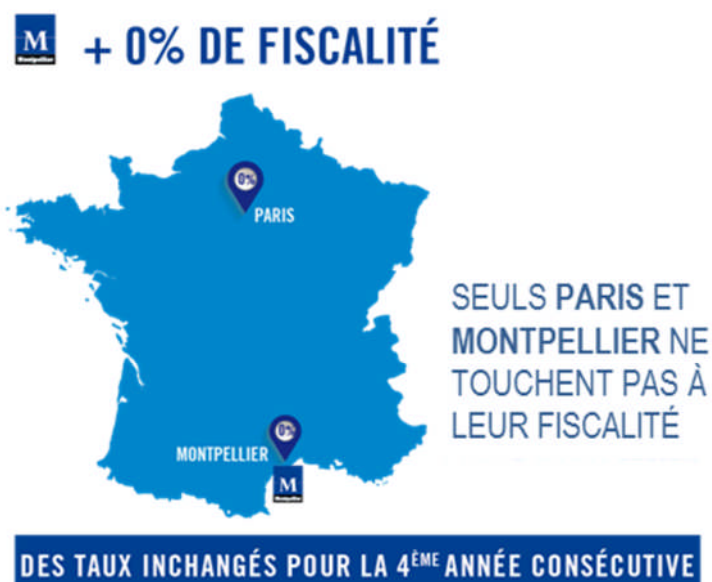
**PRODUIT FISCAL = TAUX** (voté par la Collectivité) X **BASE** (évaluée par les Services Fiscaux)

La base (ou assiette) a vocation à être la plus proche possible du marché locatif (des réformes de révision des valeurs locatives cadastrales sont en cours dans cette optique).

#### a. Les taux

Pour la **quatrième année consécutive** du mandat, nous construisons un budget avec des taux d'imposition inchangés.

**Choix budgétaire  
+ 0 % sur la fiscalité**



Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%

Pour comparaison, les taux moyens communaux en 2015<sup>4</sup> sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : au niveau national 24,19% et au niveau départemental 29,81%
- Taxe sur le Foncier Bâti : au niveau national 20,52% et au niveau départemental 27,39%

Dans les 10 villes de la strate (hors Paris), les taux moyens du bloc communal en 2016 est de 35,29% pour la Taxe d'Habitation et de 28,07% pour le Foncier Bâti :

↳ Montpellier est à 34,57% pour la Taxe d'Habitation, précédée par 5 villes :

Lille à 45,65% ; Marseille à 41,90% ; Strasbourg à 36,48% ; Rennes à 35,63% et Toulouse à 34,75%


↳ Pour le Foncier Bâti Montpellier est à 31,35% précédée par Nantes à 33,92%.



## b. Les bases

### b1. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

Par le maintien d'une politique volontaire en matière d'abattements facultatifs qui porte des allègements fiscaux conséquents pour les foyers fiscaux les plus exposés, la Ville de Montpellier affiche clairement sa position **solidaire envers les plus modestes**.

- abattement général au taux maximum (15%),
- majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (+ 10%),
- ou abattement pour 3 personnes à charge (et plus) au taux maximum (25%), par majoration de 10%
- abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- abattement spécial de 10% pour les handicapés, instauré en 2016.

 **ABATTEMENT GÉNÉRAL**  
13,3 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 119 425 FOYERS

SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER

**RÉDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION**

<sup>4</sup> Source : Ministère des Finances et des Comptes Publics – Etat 1259 COM (2) de 2016



## ABATTEMENT SPÉCIAL 2,9 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 26 500 FOYERS  
AUX REVENUS LES + MODESTES



SEULE STRASBOURG APPLIQUE  
AU TAUX MAXIMUM COMME MONTPELLIER

RÉDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



## MAJORATION ABATTEMENT 3<sup>ÈME</sup> ENFANT À CHARGE 0,6 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 6 400 FAMILLES  
POUR PRÈS DE 8 350 ENFANTS



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORÉ  
AUTANT QUE MONTPELLIER

RÉDUCTION DE 74€ POUR CHAQUE ENFANT À PARTIR DU 3<sup>ÈME</sup>

Le choix du Conseil Municipal de prévoir un abattement spécial handicapé a ainsi permis à 100 foyers de bénéficier d'une réduction de 74 €.



## ABATTEMENT SPÉCIAL HANDICAPÉ



CONCERNE 100 FOYERS

RÉDUCTION DE 74€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



---

## b2. Un décalage de l'évolution de nos bases par rapport à la réalité du territoire

Nous portons une attention particulière au dynamisme de nos bases, facteur majeur d'évolution de nos recettes de fonctionnement.

A ce titre, l'exercice 2016 a abouti à un produit fiscal de 189,1 M€ soit un montant inférieur de 1,1 M€ à nos prévisions initiales pourtant prudentes. Le traitement remanié par le Ministère des Finances de la demi-part accordée aux personnes seules, veuves ou veufs qui a été supprimée dans un premier temps fin 2015 puis rétablie par la Loi de Finances 2016 car touchant principalement des contribuables modestes, a entraîné une augmentation d'environ 30% des bases exonérées en 2016 .

De plus nous constatons une donnée atypique en 2016 : 500 articles imposables de moins sont relevés sur le rôle général (moyenne 2010/2014 +3000/ an). Cette baisse signifierait une destruction de la matière imposable, hors prise en compte de la situation des contribuables : en effet, à un contribuable exonéré de taxe d'habitation correspond tout de même un article porté au rôle général.

L'analyse complémentaire que nous avons pu faire du phénomène suite à la communication des éléments définitifs met en avant des points de vigilance :

- sur 2015, 217 locaux et 224 contribuables de moins qu'en 2014
- sur 2016, 766 locaux et 499 contribuables de moins qu'en 2015.

A ce stade les chiffres définitifs 2016 aboutissent à un recul des bases de la taxe d'habitation

- ✓ de -2,47% par rapport aux bases notifiées en mars 2016,
- ✓ de -1,47% en évolution nominale par rapport aux bases définitives de 2015 ou -2,44% en évolution physique (corrigée de la revalorisation forfaitaire de 1% en 2016), recul induit notamment par l'effet demi-part accordée aux veufs et par cette baisse du nombre d'articles présents au rôle général.

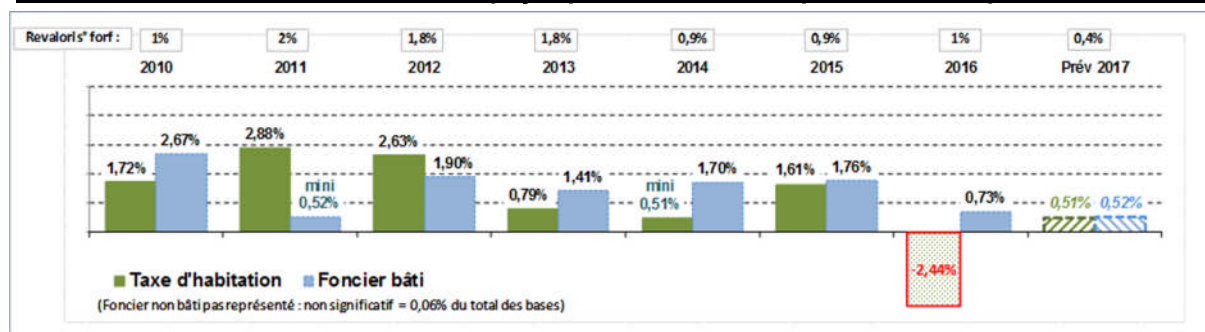
Ainsi, pour 2017 il nous faut réitérer une prudence importante sur nos prévisions, d'autant plus que la revalorisation forfaitaire des bases qui équivaut depuis 10 ans au **taux d'inflation prévisionnelle** de la loi de finances sera dorénavant égale au **dernier taux d'inflation annuelle constaté**.

Pour 2017 il a été fixé à **0,4%** (soit le taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois). Notons que l'inflation prévisionnelle 2017 est fixée à 0,8 % dans la Loi de Finances.

Nous proposons d'intégrer à nos prévisions fiscales 2017 cette revalorisation forfaitaire de **0,4%** et une **évolution physique minimale de nos bases**, équivalente à celle constatée sur la période 2010-2015 soit :

- 0,51% pour la taxe d'habitation
- 0,52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- -12,06% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

## Revalorisation forfaitaire et Evolution physique des bases d'imposition sur la période 2010-2017



La situation qui ressort de l'analyse de nos bases 2016 nous a conduit à interroger le Ministre de l'Economie et des Finances et le Directeur Départemental des Finances Publiques.

En effet, le graphique ci-dessus transcrit une situation de stagnation flagrante depuis 2013 et un net recul en 2016 : ceci ne reflète pas le dynamisme démographique et foncier de Montpellier (+ 3000 hab./an et 2200 logements livrés/an).

### b3. Une année 2017 marquée par la réforme de la valeur locative des locaux professionnels

L'année 2017 verra l'entrée en application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. A ce titre, les paramètres départementaux d'évaluation ont été notifiés aux collectivités locales le 3 juin 2016.

Ces paramètres sont une donnée nécessaire mais non suffisante pour pouvoir procéder à des chiffrages.

Aussi la Ville de Montpellier a demandé par courrier du 23 juin 2016 au Directeur Départemental des Finances Publiques la mise en place d'un observatoire de ce dispositif pour informer et accompagner les entreprises. En effet la réforme à venir étant réalisée à produit constant pour les collectivités, et prévoyant en outre un lissage sur 10 ans pour les contribuables concernés, il conviendrait de mettre ces derniers en capacité d'anticiper le montant de leurs impôts.

La Ville a également demandé, en tant que contributeur, propriétaire de locaux visés par la réforme (halles et marchés, salles de spectacle, serre amazonienne), une simulation des impacts.

Dans sa réponse du 2 septembre 2016, le DDFIP informe la Ville qu'une communication spécifique à l'attention des professionnels sera programmée lors de l'entrée en vigueur de la réforme.

### c. Le produit fiscal

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus nous conduisent à proposer d'inscrire au BP 2017 un produit fiscal de **190,7 M€** en évolution de **0,4%** par rapport au BP précédent.

Libellés	Taux prévisionnels 2017	Evolution	Produits prévisionnels votés 2017	Evolution
TAXE D'HABITATION	22,49%	0,00%	79 319 000 €	0,88%
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	31,18%	0,00%	110 878 000 €	0,89%
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	112,71%	0,00%	503 000 €	-11,77%
<b>TOTAL</b>			<b>190 700 000 €</b>	<b>0,39%</b>

### 1.2.2.2. La fiscalité indirecte : 18,3 M€

**Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement** qui est exigible sur les mutations à titre onéreux : **8,8 M€**.

Cette recette reste relativement dynamique à Montpellier par rapport à ce qui peut être observé au plan national. Néanmoins, son caractère quelque peu erratique nous amène à la prudence avec une inscription budgétaire légèrement supérieure (+0,2 M€) au BP précédent (8,6 M€).

Les droits de mutation qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux (vente, apport à société, partage, adjudication).

Non dus pour les biens neufs (moins de 5 ans ou vendus en l'état futur d'achèvement), les droits de mutation à titre onéreux sont sinon calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation qu'ils constatent, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État au moment des formalités d'enregistrement et de publicité foncière. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux Départements et aux Communes où sont situés les biens.

La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération : le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti

- 4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;
- 2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;
- 1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette reste dynamique à Montpellier.

**Droits de stationnement : 4 M€**. Notons que la réforme portant sur la dépenalisation du stationnement payant sur voirie sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle-ci devrait donner davantage de compétences aux collectivités locales afin de mettre en œuvre le service public du stationnement.

**Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,2 M€**. En 2017 les tarifs seront stables par rapport à 2016.

**Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,9 M€**.

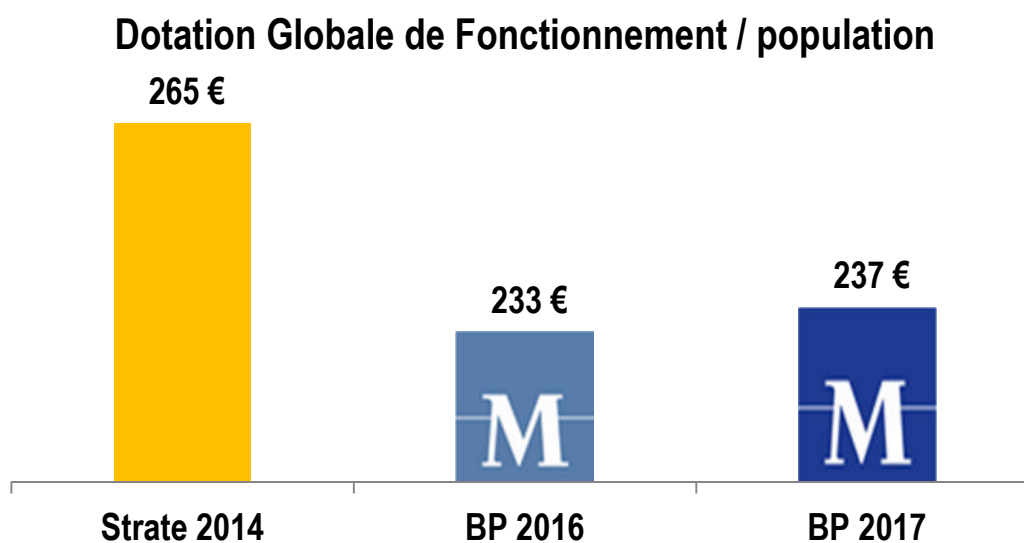
Taxes et reversements de fiscalité	Montant
Taxe afférente aux droits de mutation	<b>8,80 M€</b>
Droits de stationnement	<b>4,00 M€</b>
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	<b>3,95 M€</b>
Taxe locale sur publicité extérieure	<b>1,21 M€</b>
Taxe sur les pylônes électriques	<b>0,06 M€</b>

### 1.2.2.3. Les dotations et participations de l'Etat : 74,1 M€

Le montant des dotations de l'Etat inscrit au BP 2017 s'élève à **74,1 M€**.

	Notifié 2016	BP 2017	Evolution
<b>Dotation Forfaitaire - 7411</b>	38,4 M€	35,8 M€	-6,59%
<b>DSU - 74123</b>	21,5 M€	25,0 M€	16,41%
<b>DNP - 74127</b>	4,6 M€	4,5 M€	-1,41%
<b>DGD - 746</b>	1,2 M€	1,2 M€	0,00%
<b>Autres Dotations - 745-7482-7484</b>	0,1 M €	0,1 M €	0,00%
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>65,7 M€</b>	<b>66,7 M€</b>	<b>1,41%</b>
<b>COMPENSATIONS<sup>5</sup></b>	<b>7,1 M€</b>	<b>7,4 M€</b>	<b>4,15%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	<b>72,8 M€</b>	<b>74,1 M€</b>	<b>1,68%</b>

Rappelons que la Dotation Globale de Fonctionnement par habitant de Montpellier est inférieure de **10 %** à la moyenne nationale<sup>6</sup>.



<sup>5</sup> Compensation : TH = 6 M€ ; TF = 1,1 M€ ; TP = 0,3 M€

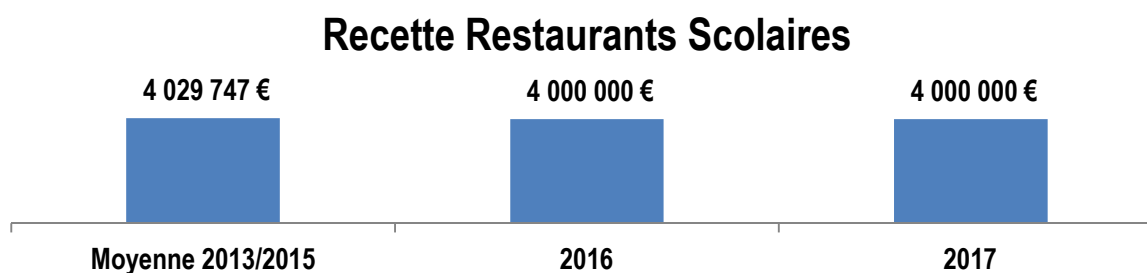
<sup>6</sup> Source DGCL – Comptes de gestion 2014 - Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris

#### 1.2.2.4. Les autres recettes de fonctionnement : 42,6 M€

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **42,6 M€** en 2017 et comprennent notamment :

- Les participations de nos partenaires : **16,1 M€** ; ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique (PSU), à hauteur de **13 M€** ; le **fonds d'amorçage** pour la réforme des rythmes scolaires reconduit en 2017 pour un montant de **2 M€**.
- Les produits de gestion courante : **4,9 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (**2 M€**), les redevances versées par les fermiers (**0,5 M€**) et des produits divers (**2,4 M€**).
- Les produits exceptionnels : **0,7 M€** qui sont :
  - Des remboursements suite à des sinistres dont les inondations
  - Des parrainages (parrainage Cœur de Ville en Lumière).
- Le remboursement des mises à dispositions ascendantes de la Métropole vers la Ville : **1,7 M€**
- Le remboursement par la Métropole de la taxe foncière des parkings jusqu'au transfert fiscal de ces biens : **0,4 M€**
- Les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés...) à hauteur de **5,5 M€**.
- Les participations des usagers aux services publics notamment : **9,1 M€**
  - restaurant scolaire (4 M€),
  - accueils en crèche (3 M€),
  - ALSH, Maisons Pour Tous, Cinémas, Théâtres ...).

Le produit des services couvre 5,5 % du coût des services municipaux. Ceci permet au plus grand nombre d'avoir accès aux prestations et aux équipements communaux avec une tarification adaptée en fonction des moyens.

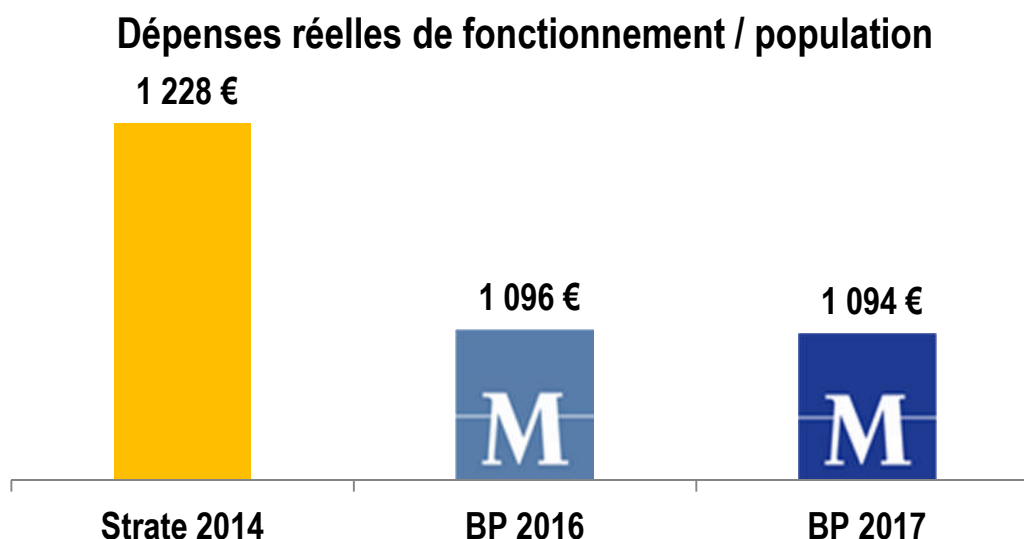


La recette reste stable<sup>7</sup> sur la période alors que le nombre de rationnaires a évolué de **12 %**. Ceci démontre l'efficacité sociale du choix du Conseil Municipal.

<sup>7</sup> BP 2016 = 3 500 000 € + DM1 = 500 000 €

### 1.2.3. Les dépenses de fonctionnement : 325,7 M€

Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montpellier sont gérées avec précision et rigueur, en témoigne la comparaison faite avec la moyenne nationale. Nos dépenses de fonctionnement par habitant sont inférieures de 11 % à la moyenne nationale<sup>8</sup>.



La ville de Montpellier se caractérise par une croissance démographique plus soutenue que la moyenne nationale. Cette croissance doit être accompagnée par la création de services publics (nouvelles écoles, logements nouveaux, nouveaux accueils pour la petite enfance).

Malgré ce, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sera en 2017 de **-0,3 %**. Cette maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet, nous le verrons ultérieurement, d'avoir une section d'investissement dynamique et ainsi de poursuivre notre politique d'équipement.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement en 2017 : - 0,3 %

Rappelons à ce titre qu' 1 M€ d'économie en fonctionnement permet d'investir 12 M€ supplémentaires.

En 2017, nos dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont budgétées à hauteur de **301,9 M€**.

<sup>8</sup> Source DGCL – Comptes de gestion 2014 - Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris



### 1.2.3.1. Les charges à caractère général (011) : 55,6 M€

Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à **55,6 M€** et comprennent notamment les dépenses dans les domaines suivants :

Alimentation dans les crèches et les restaurants scolaires ; prestations de service des crèches associatives ; lutte anti-tags ; stationnement ; informatique ; fluides.

La répartition des charges à caractère général (011) par domaine est la suivante :

Domaine	Pourcentage
Action économique	8%
Administration générale	36%
Culture	7%
Développement Urbain	15%
Education	16%
Enfance	7%
Santé et social	1%
Sécurité	1%
Sport et Jeunesse	9%

**En 2 ans, 800 K€ ont été économisés sur les postes budgétaires suivants :**

Secteurs d'économies	Economies déjà réalisées en 2016	Economies supplémentaires en 2017
Protocole	100 K€	40 K€
Communication	370 K€	190 K€
Relations internationales	90 K€	10 K€

Rappelons à ce titre qu' 1 M€ d'économie en fonctionnement permet d'investir 12 M€ supplémentaires.

En parallèle, nous portons un effort supplémentaire ciblant notamment les secteurs suivants :

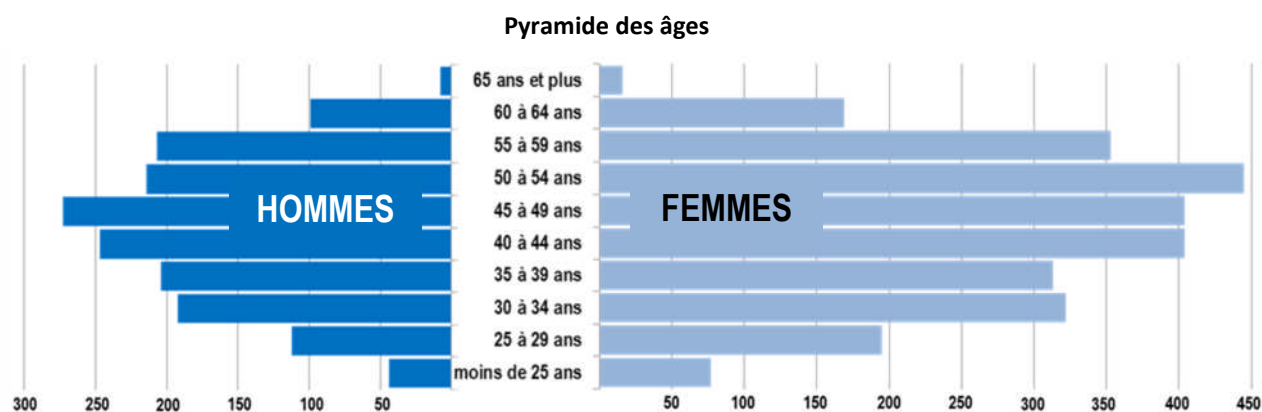
Secteurs en développement	Fonctionnement BP 2016	Fonctionnement BP 2017	Evolution
Education	8,29 M€	8,97 M€	+ 8 %
Sécurité	2,27 M€	2,31 M€	+ 2 %
Espaces verts	3,76 M€	3,99 M€	+ 6 %

### 1.2.3.2. Les charges de personnel : 172,3 M€

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **172,3 M€** de crédit inscrits.

Nous constatons en 2017 les premiers résultats de nos efforts d'optimisation de la ressource humaine de la Ville avec une évolution de **1,5 %** de BP à BP.

L'effectif à ce jour compte 4 172 agents en activité, l'âge moyen étant de 44 ans et 9 mois.

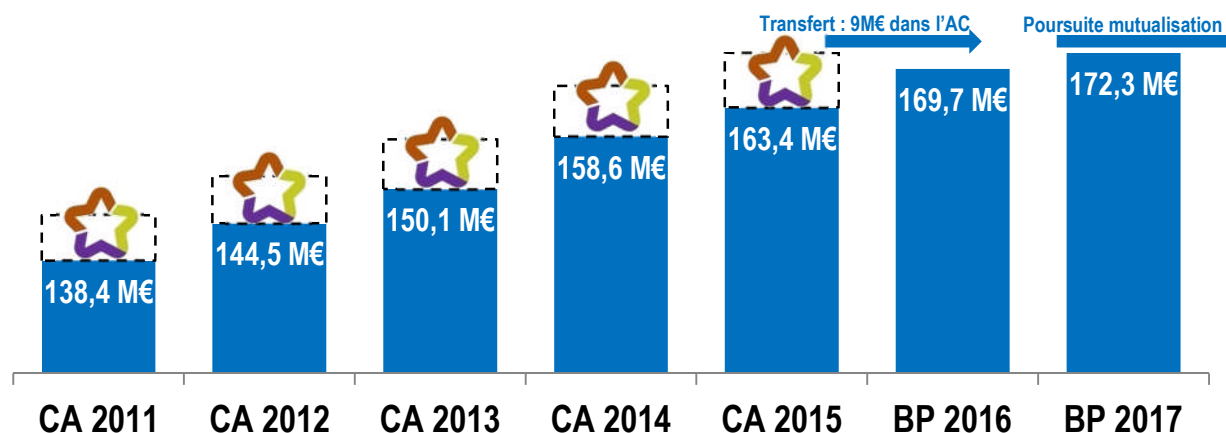


En 2016, 209 postes ont été transférés à la Métropole et 23 agents sont mis à disposition, nous payons chaque année une attribution de compensation (AC) de 9 M€ pour prendre en charge leurs salaires.

De plus, à ce jour, 23 équivalents temps plein sont des mises à disposition « Ville–Métropole » et 10 équivalents temps plein sont des mises à disposition « Métropole–Ville ».

2015 / 2016		Impact Attribution de Compensation
209	Agents transférés	9 M€ de l'attribution de compensation servent à payer les salaires
23	Agents Ville mis à disposition de la Métropole	
10	Agents Métropole mis à disposition de la Ville	
22	Agents mutualisés	

Soulignons également que les services communs Ville/Métropole comptent à ce jour 22 agents « mutualisés » : Ceci aboutit à l'évolution constatée ci-après à périmètre constant de la masse salariale<sup>9</sup> :



Si la masse salariale est appelée à évoluer sous l'influence de mesures essentiellement exogènes, la Ville poursuit néanmoins ses efforts de gestion sur les dépenses de personnel.

Evolution annuelle moyenne constatée entre 2011 et 2014 :	<b>4,65 %</b>
Evolution entre 2016 <sup>10</sup> et 2017 :	<b>1,50 %</b>

Outre les besoins nouveaux en personnel, crèches, écoles, la masse salariale est impactée par des **réformes statutaires** et des décisions nationales qui pèsent de manière exogène sur les dépenses de personnel de la Ville de Montpellier, comme de l'ensemble des collectivités.

Ainsi, après une première revalorisation en juillet 2016, le point d'indice augmente à nouveau de 0,6% au 1er février 2017, pour un impact sur la masse salariale estimé à 0,7 M€ supplémentaires.

Plus structurelle, la **modernisation des parcours professionnels**, des carrières et des rémunérations prévoit la refonte de l'ensemble des grilles et un mécanisme de conversion d'une partie du régime indemnitaire en traitement indiciaire pour les agents de catégories A et C au 1er janvier 2017. L'impact de cette réforme nationale est évalué à 0,87 M€ en 2017, à la charge de la Ville de Montpellier. Cette refonte a déjà été mise en œuvre en mai 2016 pour les agents de catégorie B, avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Sont également prises en compte les vacances électorales (135 K€), les créations de postes pour l'ouverture d'un centre social à la Maison pour Tous Colucci (dépense annuelle 61 K€, compensée par une subvention de la CAF de 56 K€), il est prévu une labellisation « centre social » par an en 2017 et suivants.

### Evolution des dépenses de personnel en 2017 : 1,5 %

<sup>9</sup> En 2015 la masse salariale hors gestion transitoire métropolisation s'établissait à **163,4 M€** (Page 24 du rapport du CA 2015)

<sup>10</sup> Il est à noter que la DM1 (Décision Modificative 1) a permis de diminuer le montant de la masse salariale prévu au BP 2016 de **1 M€**

### 1.2.3.3. Les subventions : 24,2 M€

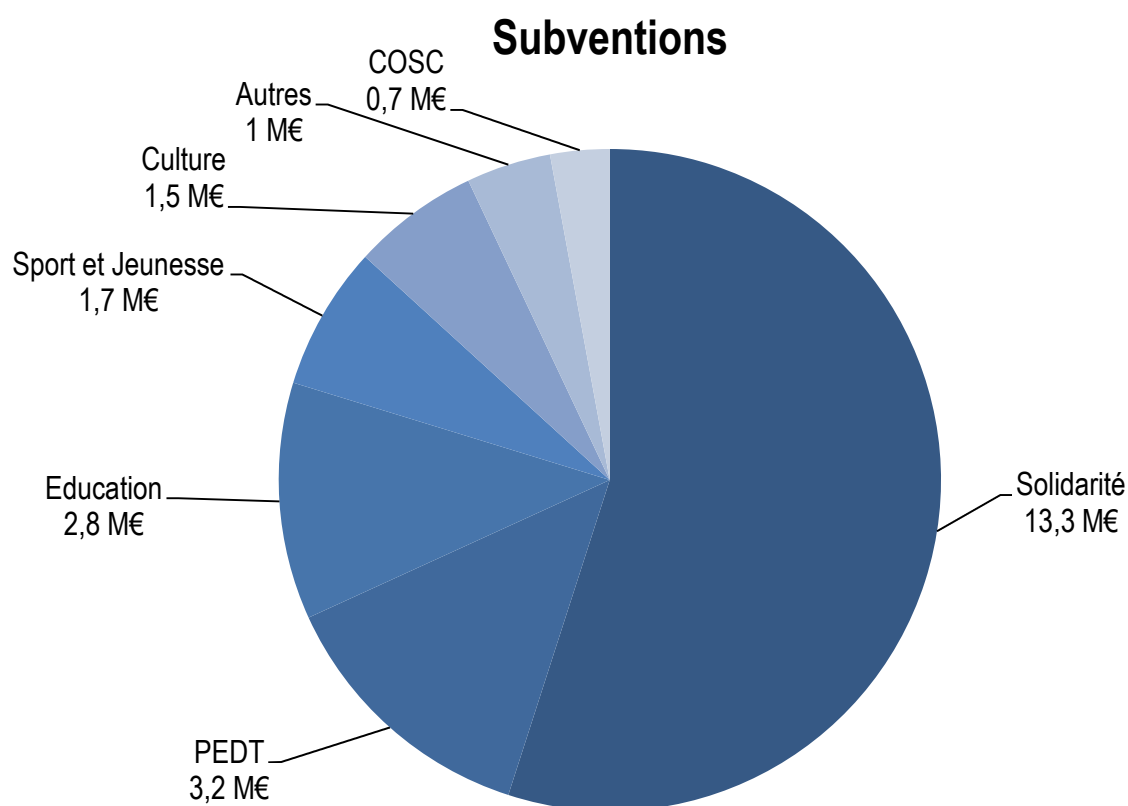
La Ville renouvelle son soutien aux associations et partenaires, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. L'objectif de l'instruction des dossiers est d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient prioritaires dans les choix que nous ferons pour 2017.

En outre, il convient de noter le soutien matériel majeur qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment en termes de locaux mis à disposition.

Le montant total des subventions envisagé pour le soutien des associations et partenaires de la collectivité est proposé pour 2017 à **24,2 M€**. (au BP 2016 le montant des subventions s'élevait à 23,8M€)

Notons qu'en 2017 la subvention au CCAS sera maintenue à **12 M€**.

La répartition des subventions se présente ainsi :



Lors du rendez-vous « Subventions et Partenariats 2016 », **725 projets** ont été déposés et **1491 demandes** de subventions ont été enregistrées.

Afin de garantir l'utilité des subventions pour les Montpelliérains, la Ville entretient un dialogue de gestion en toute confiance avec les structures qu'elle soutient.

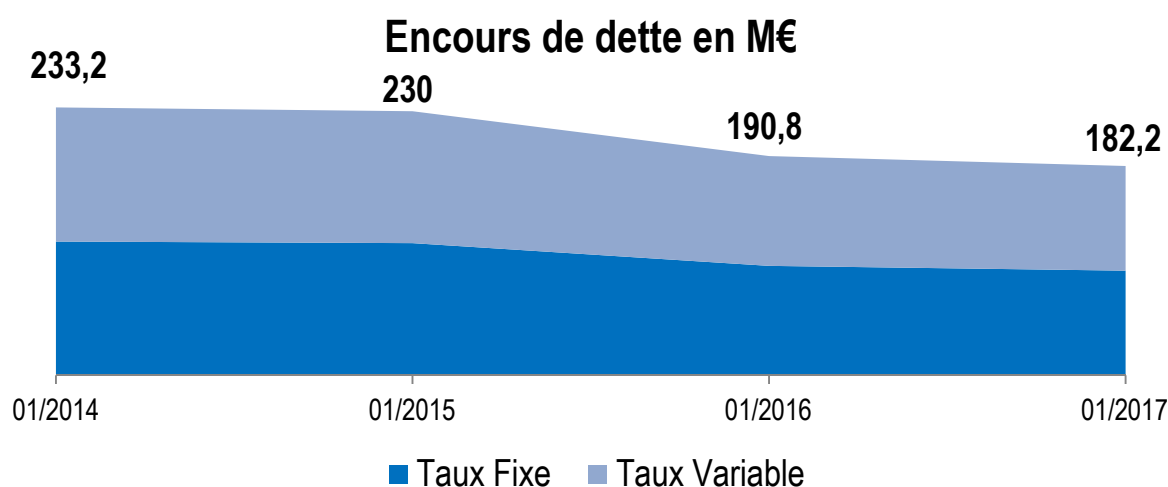
#### 1.2.3.4. Les charges financières : 4,9 M€

Les charges financières s'établissent à **4,9 M€** en 2017.

Nous poursuivons notre gestion maîtrisée de l'endettement qui nous permet dans cette période de baisse des dotations, une diminution du montant des charges financières. Grâce à ces marges de manœuvre dégagées nous pouvons aujourd'hui, pour soutenir notre investissement, budgéter un emprunt de **49,1 M€** pour 2017.

Notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables sans aucun produit structuré, ce qui permet à la Ville de Montpellier d'être exemplaire en matière d'endettement et d'aborder les enjeux futurs en toute sécurité.

L'encours de dette de la Ville de Montpellier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est le suivant :



Le capital restant dû s'établit ainsi à **182,2 M€** au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est la résultante de plusieurs mouvements de gestion sur la dette :

- Transfert de 5 emprunts dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la métropole pour un montant global de capitaux restant dus de 20,9 M€
- Opération neutre à l'occasion d'un remboursement et refinancement auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 2,5 M€ avec accès à l'enveloppe à taux bonifié de la Banque Européenne d'Investissement. Cette opération a permis de faire baisser la marge de 0,70%.
- De nombreux emprunts en taux variable bénéficient de la prise en compte de l'index négatif, ce qui, compte tenu des marges très faibles existant sur ces anciens emprunts, permet aujourd'hui à la Ville de ne payer aucun intérêt sur ces prêts.

Tableau de répartition de la dette par type de taux au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Type	Capital restant dû	Pourcentage	Taux moyen
Fixe	92,8 M€	50,92 %	3,40%
Variable	89,4 M€	49,08 %	0,43%
<b>TOTAL</b>	<b>182,2 M€</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,94%</b>

Le taux d'intérêt moyen s'établit à **1,94%**, soit une diminution de 2,5 % par rapport à 2016.

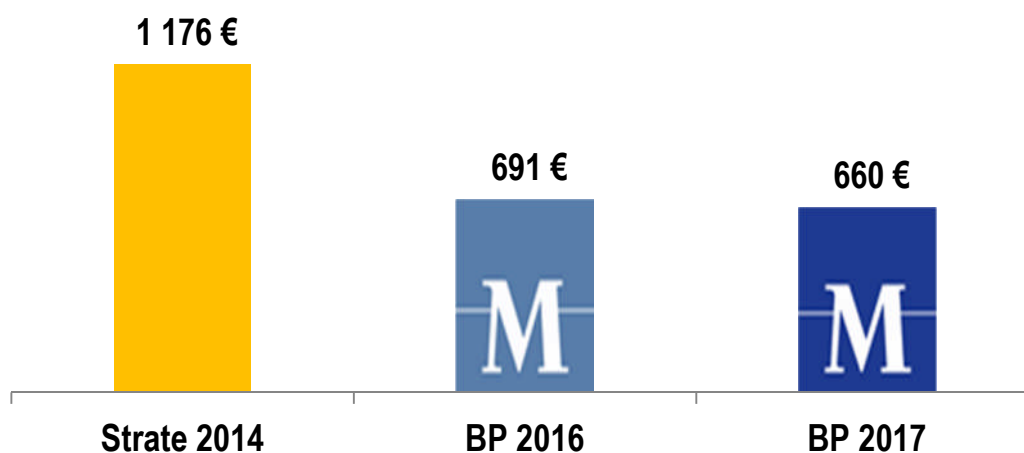
---

Ce résultat s'explique par la baisse continue des index variables qui tirent le taux moyen vers le bas. Ainsi, le taux moyen des index variables sur l'année 2016 s'établit à 0,43 % et celui des taux fixes à 3,40 %. Comme indiqué l'année dernière, la diversification des prêteurs et des modes de financement continue d'être recherchée. Les retours des établissements bancaires montrent la confiance accordée au financement de la Ville de Montpellier (100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre et 90 % sur la totalité de notre besoin).

**Compte tenu de l'absence de produits structurés et de notre gestion responsable des emprunts, notre encours présente en outre un risque CBC<sup>11</sup> de catégorie 1A, à sécurité maximale.**

L'encours de dette de la Ville de Montpellier est maîtrisé, en témoigne la comparaison faite avec la moyenne nationale. L'encours de dette par habitant est inférieur de 44 % à la moyenne nationale<sup>12</sup>.

### Encours de dette / population



Notons en outre qu'entre 2016 et 2017 notre encours de dette par habitant a diminué de 4,4 %.

**Un encours de dette en baisse de 4,4 % et inférieur de 44 % à la moyenne nationale**

---

<sup>11</sup> Charte de Bonne Conduite – Charte GISSLER

<sup>12</sup> Source DGCL – Comptes de gestion 2014 - Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris



---

### **1.2.3.5. L'attribution de compensation : 40,4 M€**

L'attribution de compensation qui prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

Il est à noter que l'attribution de compensation (AC) permet de :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire,
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole.

En 2017 l'AC prévisionnelle est estimée à **40,4 M€**.

### **1.2.3.6. Les dépenses d'ordre : 23,8 M€**

Les dépenses d'ordre n'engendrent ni encaissement, ni décaissement : elles sont contrebalancées par une recette d'ordre.

Dotation aux amortissements : **15,5 M€**

La dotation aux amortissements est le montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (construction, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice.

La méthode d'amortissement appliquée par la Ville de Montpellier découle de la délibération prise par le Conseil Municipal du 30/03/2009 modifiée par la délibération du 06/05/2013.

Le virement à la section d'investissement : **8,3 M€**

Le virement est une dépense de la section de fonctionnement qui devient une recette de la section d'investissement.

---

## 1.3. La section d'investissement

### 1.3.1. Les recettes d'investissement : 134,2 M€

#### 1.3.1.1. Les recettes d'ordre : 24,8 M€

Ces **24,8 M€** sont la contrepartie de la dépense d'ordre présentée dans le paragraphe précédent (23,8 M€) ainsi qu'une dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique, en dépenses et en recettes d'ordre d'investissement (1 M€).

#### 1.3.1.2. Le fonds de compensation de la TVA : 6 M€

Le montant du FCTVA prévu au budget 2017 est estimé à **6 M€**, cette somme porte sur les investissements réalisés en 2016.

L'évolution prévisionnelle en 2017 est stable par rapport à l'exercice précédent.

#### 1.3.1.3. Les subventions et participations reçues : 1 M€

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **1 M€**.

Les principales subventions concernent les projets suivants :

<b>Crèche Arceaux – CAF et FEDER</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Enfouissement lignes électriques</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>ZAC du Coteau</b>	<b>0,1 M€</b>
<b>ZAC des Grisettes</b>	<b>0,1 M€</b>
<b>Subvention d'Etat Pont Vialleton</b>	<b>0,1 M€</b>

### Montpellier sollicite l'Etat pour soutenir sa politique d'investissement

Par courrier en date du 6 décembre 2016, la Ville de Montpellier a en outre fait appel au **fonds mis en place par l'Etat**. Cette enveloppe de 1 Md€ est destinée à **soutenir l'investissement public local**.

56 projets ont été transmis à la Préfecture. Notre demande de subvention s'élève à **2,4 M€**. Aucune subvention n'étant notifiée à ce stade, aucun montant n'apparaît dans l'équilibre du budget 2017.

#### 1.3.1.4. Les produits des cessions : 16,3 M€

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **16,3 M€** de cessions immobilières sont prévues au titre de 2017. Dont **12,7 M€** pour les terrains de la ZAC du Coteau portés jusqu'ici par l'Etablissement Public Foncier. Ces terrains seront reversés à la concession d'aménagement dès 2017 permettant ainsi une neutralité financière pour notre collectivité.

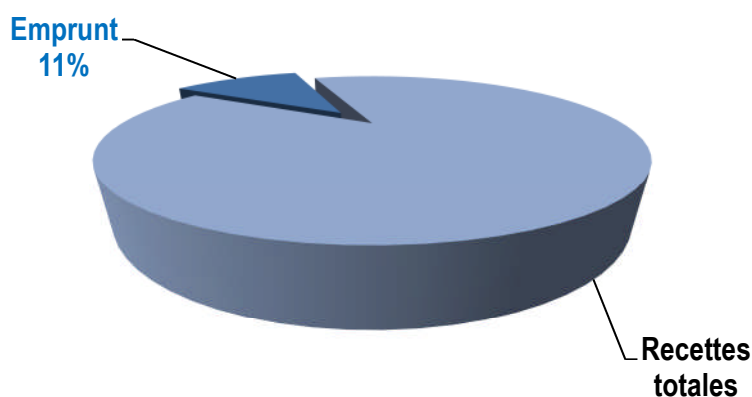
#### 1.3.1.5. Les remboursements d'avances : 18,6 M€

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2017, **18,6 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties sur les opérations suivantes :

- Grand Cœur : **7 M€**
- Ovalie : **4 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Petit Bard : **4 M€**
- Jardin de la Lironde : **0,5 M€**
- Halles Laissac : **0,1 M€**

#### 1.3.1.6. Le recours à l'emprunt : 49,1 M€

L'emprunt d'équilibre du BP 2017 s'élève à **49,1 M€**. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter. Cet emprunt financera 58 % des dépenses d'équipement. Il représente **11 %** des recettes totales (fonctionnement et investissement) de la Ville.



#### 1.3.1.7. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 16,6 M€

**16,6 M€** sont également prévus sur 2017, en dépenses et en recettes (Contrat Long Terme Renouvelable - CLTR), pour pouvoir procéder à des opérations de gestion active de la dette. Il s'agit d'un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et DEXIA CLF, dont le dernier réaménagement en 2004 établit la durée (jusqu'en 2024).

### 1.3.2. Les dépenses d'investissement : 134,2 M€

Une des priorités du budget en 2017 est de garder pour notre Ville des marges de manœuvre à long terme. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, la gestion rigoureuse de notre dette et le respect des grands équilibres financiers de la Ville nous permettent la poursuite d'un plan pluriannuel d'investissement cohérent et dynamique.

Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **134,2 M€** pour 2017.

#### 1.3.3.1. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 16,6 M€

Ce montant est la contrepartie de la recette du CLTR présentée dans le paragraphe précédent.

#### 1.3.3.2. Le remboursement du capital de la dette : 14,1 M€

Le remboursement du capital de la dette pour 2017 est prévu à hauteur de **11,1 M€**. Nous rembourserons également en 2017 un montant de **3 M€** soit le solde d'un prêt à taux zéro (PTZ) obtenu en 2015 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui constituait une avance des attributions prévisionnelles du FCTVA.

L'annuité de la dette évoluera de la façon suivante :

Dette en M€	2016	2017	Evolution
Intérêts	5,8 M€	4,9 M€	-16,5 %
Capital	14,1 M€	14,1 M€	0 %
Annuité	19,9 M€	19,0 M€	-4,5 %

L'encours de la dette de la Ville de Montpellier s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à : **182,2 M€**.

A ce jour, l'encours de notre dette ne comprend aucun produit structuré et au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER<sup>13</sup>, Montpellier affiche la position la plus sûre (1A).

#### 1.3.3.3. Les avances infra-annuelles : 18,3 M€

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2017, **18,3 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances sur les opérations suivantes :

- Grand Cœur : **6,5 M€**
- Ovalie : **4,0 M€**
- Parc Marianne : **3,0 M€**
- Petit Bard : **4,0 M€**
- Jardin de la Lironde : **0,5 M€**
- Halles Laissac : **0,3 M€**

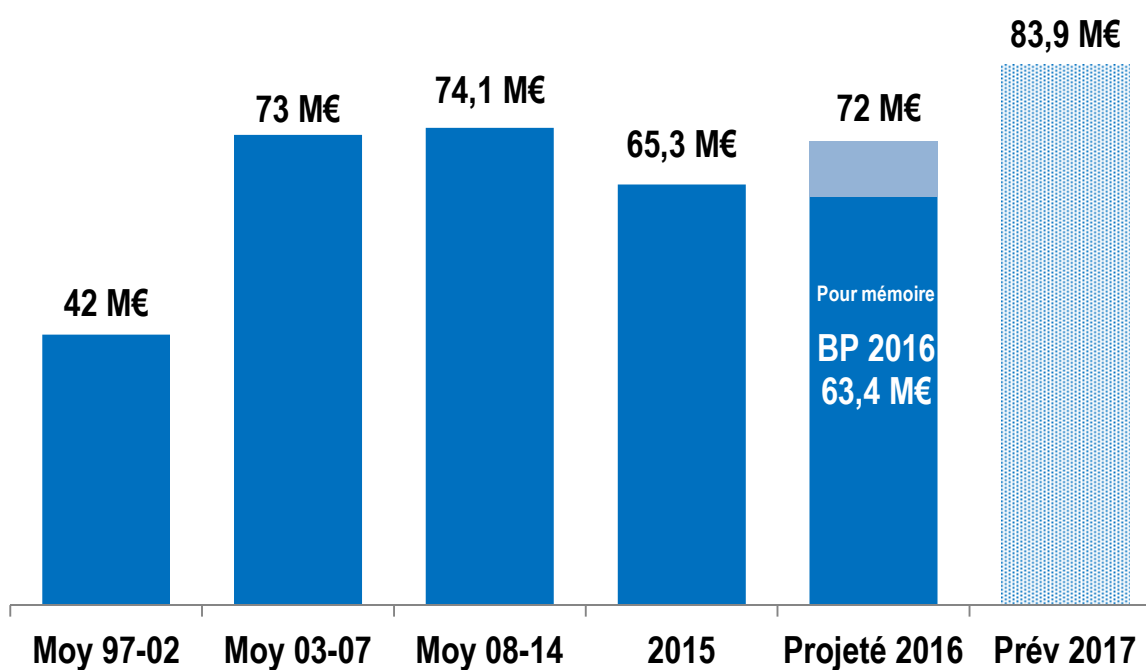
<sup>13</sup> Charte de Bonne Conduite GISSLER - allant de 1A : très bonne gestion à 6F : gestion très risquée

#### 1.3.3.4. Les dépenses d'équipement : 83,9 M€

En 2017, la Ville de Montpellier confirme son choix politique porté sur la défense de l'investissement public. Ainsi **83,9 M€** de dépenses d'équipement<sup>14</sup> directes sont budgétées (dont 5 M€ de fonds de concours Métropole).

Rappelons que depuis 2015, les dépenses voirie, auparavant portées par le budget communal, émergent désormais au budget métropolitain.

L'évolution des dépenses d'équipement (hors Hôtel de Ville et hors voirie) s'établit comme suit :



<sup>14</sup> Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) se trouve en annexe de ce rapport





## 2. Nos priorités pour 2017

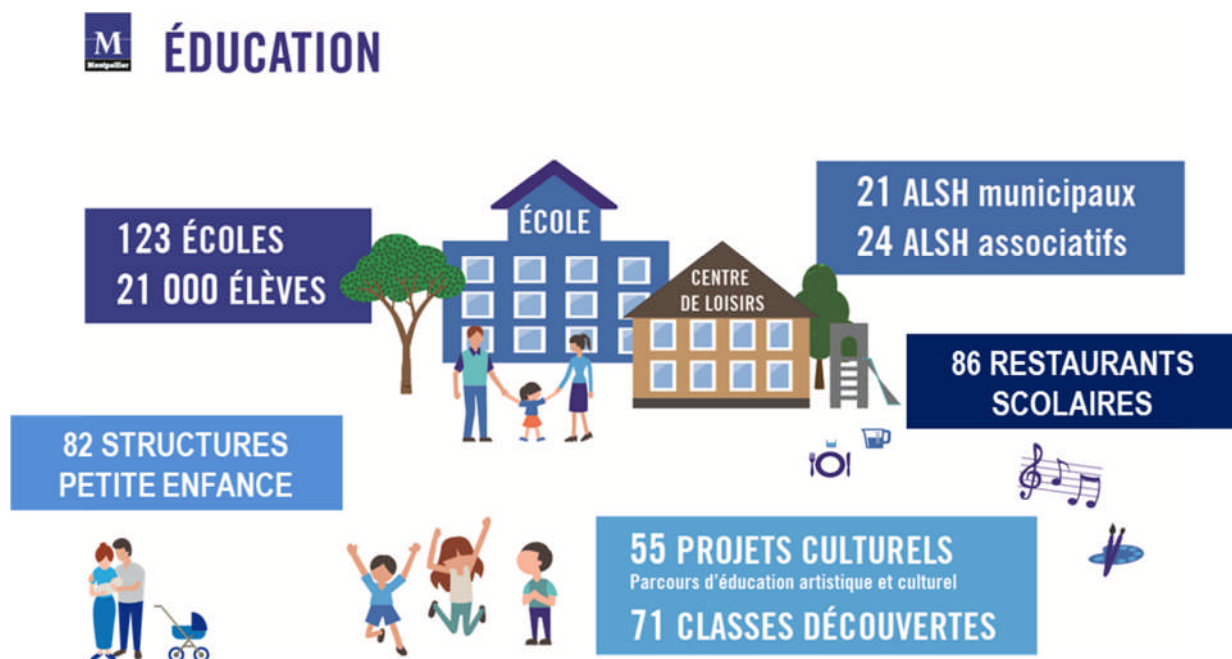
2017 sera une année de grandes réalisations, la construction des projets se fera en y associant la population, cette action de proximité permettant de mobiliser toutes les énergies au service de Montpellier et des Montpelliérains.



## 2.1. Première priorité : l'éducation

Le Budget de l'éducation sera en 2017 le premier budget de la Ville. Avec plus de **27 M€** d'investissement la Ville affirme sa détermination à accueillir tous les jeunes montpelliérains dans un cadre éducatif favorable à l'épanouissement et la réussite de chacun.

Afin de répondre à la pression démographique très forte que connaît la Ville de Montpellier, nous prévoyons la construction de 9 nouvelles écoles d'ici à 2025.



Favoriser la réussite scolaire de l'enfant et donner toutes ses chances à l'adulte de demain pour réussir son parcours professionnel fait partie de nos préoccupations essentielles. Nous tenons à garantir, à tous les citoyens de Montpellier, élèves et parents d'élèves, de bonnes conditions d'accès au savoir et des moyens favorisant l'épanouissement et le bien vivre.

Pour y parvenir, nous mettons en œuvre une politique éducative ambitieuse dès le plus jeune âge avec un budget volontaire puisqu'il est devenu le premier budget municipal.

## 2.1.1. Enfance



# ENFANCE



628 AGENTS

PERSONNEL 24,8 M€



FONCTIONNEMENT 4,4 M€



INVESTISSEMENT 2,5 M€

Aujourd'hui, près de 4000 enfants sont reçus quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpellierains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles libérales installées à Montpellier.

La Ville de Montpellier mène depuis de nombreuses années une politique revendiquée en faveur de la famille. Elle manifeste un intérêt tout particulier au développement de l'accueil des jeunes enfants.

Le Conseil municipal poursuit sa politique volontariste avec un effort financier conséquent.

Financement Ville : 17 M€  
Financement CAF : 11,3 M€  
Financement familles : 3 M€



## COÛT DE LA CRÈCHE



10% PART FAMILLE

90% PART VILLE & CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault participe au financement des établissements d'accueil du jeune enfant sous forme de prestation de service destinée à couvrir une partie de leur frais de fonctionnement (11,3 M€ de participation CAF sont inscrit dans notre budget). Pour cela, une convention d'objectifs et de financement est signée entre la CAF et la Ville, en tant que gestionnaire des établissements municipaux. Au titre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF apporte également son soutien financier à la Ville tant pour la gestion municipale que pour les établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la ville.

## Créations et extension de crèches

Extension de la crèche Thérèse Sentis, augmentation de la capacité d'accueil de 20 places : **0,2 M€** (AP : 0,6 M€)

Construction de la crèche E.A.I. : **0,5 M€**  
(AP : 3,5 M€)

Crèche Rive Gauche : Chiffrage en cours, sera inscrite au BS (AP : 6,1 M€)



Nouvelles places de crèche



Sols souples

## Des travaux dans les quartiers

Rénovation des aires de jeux : **0,1 M€**

Travaux sur les structures : **0,6 M€**

Crèche Cléonice Pouzin : **0,3 M€**

Crèche Pinocchio et Halte-garderie Ile au trésor :  
**0,2 M€**

## Le maillage du territoire

6	relais assistantes maternelles
23	crèches associatives
17	crèches collectives municipales
2	crèches familiales
13	multi-accueils municipaux
1	jardin d'enfants municipal



## 2.1.2. Réussite éducative

# RÉUSSITE ÉDUCATIVE



1 346 AGENTS  
PERSONNEL 49,8 M€



Premier budget  
de la Ville  
82,7 M€  
en 2017

FONCTIONNEMENT 10,2 M€

**INVESTISSEMENT 22,7 M€**

A Montpellier, plus de 21 000 élèves sont accueillis dans 123 écoles dont la Ville de Montpellier assure à la fois l'entretien, la rénovation et la construction.



### 5 nouveaux groupes scolaires

Construction groupe scolaire Ovalie 2 : **4,3 M€** (AP : 12 M€)

Construction groupe scolaire Euromédecine : **2,9 M€** (AP : 12 M€)

Construction d'un groupe scolaire de 15 classes dans le quartier Port Marianne : **0,3 M€** (AP : 11 M€)

Groupe scolaire ZAC Restanque : (AP : 11 M€)

Groupe scolaire EAI : **1,4 M€** (AP : 15 M€)

### Groupe scolaire Port Marianne

La construction d'un 4ème groupe scolaire dans le quartier Port Marianne (après Michel de l'Hospital, Chengdu et Malraux) est lancée pour une ouverture à la rentrée 2020.

Le programme de cette opération comprend :

- 10 classes élémentaires,
- 5 classes maternelles,
- l'espace périscolaire
- les espaces extérieurs soit une superficie totale d'environ 3 400 m<sup>2</sup>.







Travaux sur les écoles

### Des travaux dans les quartiers

Transformation de logements école élémentaire André Boulloche : **0,5 M€**

Isolation école maternelle Cervantes : **0,1 M€**

Maintien en fonctionnement école primaire François Rabelais : **0,2 M€**

Réfection de la toiture école élémentaire Franklin Roosevelt : **0,1 M€**

Rénovation des façades et restructuration école maternelle Georges Simenon : **0,5 M€**

### Des travaux dans les quartiers

Rénovation toiture école maternelle Geneviève Bon : **0,1 M€**

Rénovation des façades école élémentaire Jeanne d'Arc : **0,2 M€**

Réfection couverture école Signoret : **0,1 M€**

Rénovation intérieure école élémentaire Voltaire : **0,1 M€**

Acquisition de modules préfabriqués : **1,6 M€**

Ecole Voltaire : **0,1 M€**



Travaux sur les écoles



### Des travaux dans les quartiers

Réhabilitation des logements de fonction pour un usage scolaire sur l'école Pape Carpentier : **0,3 M€** (AP : 4 M€)

Achèvement du réaménagement intérieur des écoles Kergomard / Daviler avec la transformation des logements de fonction en usage scolaire : **0,3 M€** (AP : 1,3 M€)

Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Figuier / Bert / Hugo : **0,8 M€** (AP : 2,5 M€)  
Ecole Malraux : **0,5 M€** (AP : 10,6 M€)

### 2.1.3.L'accueil périscolaire

Après avoir consulté tous les acteurs de la communauté éducative, la Ville Montpellier a défini un cadre de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014. Ainsi des activités périscolaires gratuites et sur inscription sont proposées aux enfants de 16h à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans toutes les écoles publiques de Montpellier.

**En 2017, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), resteront gratuits**  
**Le coût pour la collectivité est de : 5,3 M€**

#### Gratuité des TAP

Le coût des TAP est de **7,3 M€** dont **0,6 M€** pour le temps méridien, l'Etat maintient pour 2017 le fonds d'amorçage à hauteur de **2 M€**.



Les TAP

#### Une prise en charge qualitative des enfants

Les temps périscolaires offrent une prise en charge des enfants sur des horaires élargis, avant la classe, pour le repas de midi et le soir. La réservation est obligatoire pour accéder à ces temps périscolaires de 16h à 17h30 en maternelle comme en élémentaire. La réservation concerne les temps de prise en charge des enfants et non le choix des activités qui varient selon les jours, les âges et les équipements disponibles. Elle est organisée par cycles de 6 à 8 semaines, correspondant aux périodes scolaires entre 2 périodes de vacances.

## 2.1.4. La restauration scolaire



# RESTAURATION SCOLAIRE



85 AGENTS

PERSONNEL 3,2 M€



FONCTIONNEMENT 4,7 M€

**INVESTISSEMENT 1,3 M€**

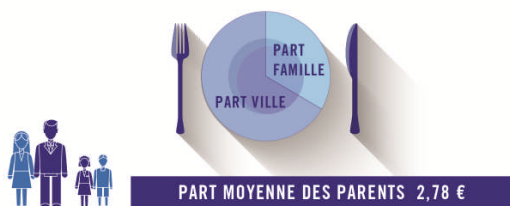
Chaque jour, plus de 12 500 repas sont préparés et livrés par la Cuisine centrale Municipale dans l'un des 86 restaurants scolaires publics.

### Plan anti-gaspillage

En 2017 nous inscrivons au BP 84 K€ en dépenses de fonctionnement et 35 K€ en dépenses d'investissement pour lutter contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne.



**COÛT D'UN REPAS 9,90 €**



**+ 12 % de rationnaires avec la nouvelle tarification**

La réservation préalable permet d'anticiper la production nécessaire de repas en évitant le gaspillage ;

La mise en place, depuis 2015, d'une tarification sociale a permis à un plus grand nombre d'enfant d'avoir accès à la restauration scolaire en préservant le pouvoir d'achat des familles.

### Les dépenses d'équipement

Réhabilitation de la cuisine centrale : **0,7 M€** (AP : 2 M€)

Travaux d'aménagement et de mise en conformité des Restaurants scolaires : **0,3 M€**



Restauration scolaire



## 2.1.5. Les ALSH (Accueils de loisirs Sans Hébergement)

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



**46 STRUCTURES**  
dont 21 ALSH



**FONCTIONNEMENT**  
0,9 M€

**INVESTISSEMENT 0,1 M€**



**Centre Astérix**

### 21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier. 21 centres de loisirs municipaux et 25 centres de loisirs associatifs sont répartis sur tous les quartiers de la ville. Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants.

### Une inscription facile

Les enfants déjà inscrits dans une structure municipale (école, cantine, TAP) sont enregistrés à Prest'O, ce qui facilite l'inscription et la demande d'admission qui peut se faire directement auprès de chaque direction de centre de loisirs.



**Centre de Loisirs Municipal**

## 2.2. La sécurité

# SÉCURITÉ

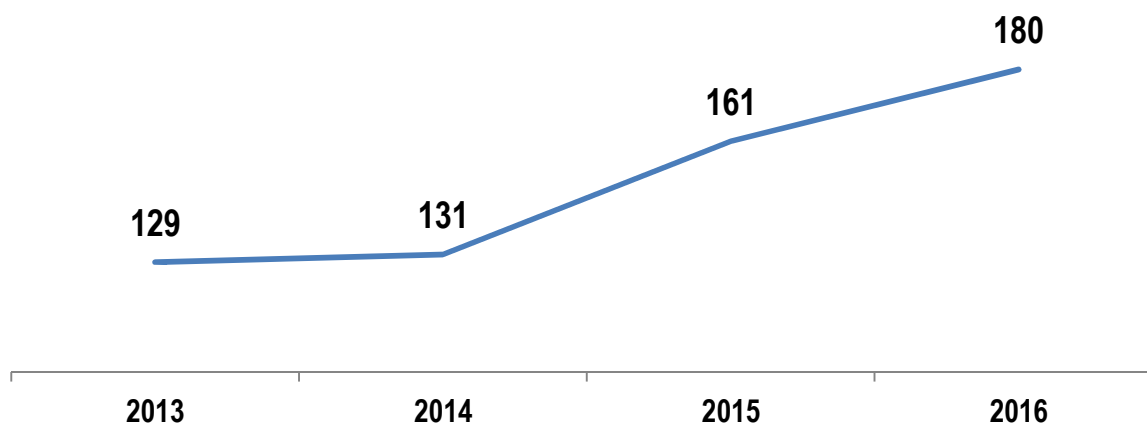


Orientée notamment vers des actions concrètes, un rapprochement de la population et un maillage efficace du territoire, notre politique en matière de sécurité a permis un renfort significatif des effectifs de la police municipale et de ses moyens. Ce sont 180 policiers municipaux et 214 dispositifs de vidéo protection au total qui assurent le maillage du territoire.

Autant de constats et de perspectives positifs pour une Ville de Montpellier d'ores et déjà classée au 6e rang des polices municipales de France.

Les effectifs de la Police Municipale étaient de 129 agents en 2013, ils seront de 180 agents en 2016 soit une augmentation de 40 %.

### Policiers municipaux



## Police Municipale : + 50 policiers municipaux

La surveillance de la voie publique et de l'environnement urbain, la vidéo-protection, la salubrité, la réglementation canine, sont des missions régulières de la Police Municipale afin d'assurer le bon ordre la tranquillité et la sécurité publique.

Grâce au recrutement de 50 nouveaux policiers municipaux et à la mise en place d'un poste mobile, cette action s'est démultipliée depuis le début du mandat.



Police Municipale



Prévention

## Une AP de 6 M€ pour sécuriser les crèches et les écoles

La sécurisation des écoles et des crèches de la Ville de Montpellier dans le cadre des circulaires interministérielles de juillet et septembre 2016.

Mise en sûreté des établissements scolaires : **1,5 M€** (AP : 3 M€)

Mise en sûreté des établissements accueillant de jeunes enfants : **0,5 M€** (AP : 1 M€)

Vidéo-surveillance aux abords des écoles : **0,5 M€** (AP : 2 M€)

Sécurisation des points d'entrée, occultation des vitrages, renforcement de la surveillance.

Il est à noter que la Ville a déposé une demande de subvention de ces travaux de sécurisation auprès de l'Etat.

## Vidéo protection

La sécurité est un droit fondamental pour tout citoyen. Ainsi, afin de contribuer au rayonnement d'une ville festive et touristique, un plan pluriannuel de développement de la vidéo protection dont le rôle préventif a été largement prouvé, a été mis en place entre 2014 et 2017. C'est **1,7 M€** qui ont été investi sur cette thématique. En 2017, 248 caméras constitueront le parc de vidéo-protection urbain. **0,3 M€** (AP 1,9 M€) de crédits sont prévus au budget sur cette thématique.



Vidéo protection

## 2.3. L'aménagement le développement et la réparation de la Ville

Avec la restauration de la place royale du Peyrou, ou l'achèvement de la ligne 4 circulaire du tramway, entre autres, la Ville a connu en 2015 et 2016 un certain nombre d'aménagements d'ampleur. Nous avons initié nombre de projets qui viendront parfaire notre cité méditerranéenne.

Dès cette année, avec les plans d'actions de quartier, nous programmons des interventions simples, cohérentes, concertées, afin de continuer à embellir le cadre de vie des Montpelliérains. Ce renouvellement urbain passe par des espaces publics plus propices encore à la marche (Montpellier possède l'un des plus grands espaces piétonniers d'Europe), arborés et enfin animés. Avec pour objectif de dynamiser le centre historique et les quartiers de Montpellier, de prêter une égale attention aux quartiers dans leur ensemble. Cœur de la Métropole, Montpellier doit irriguer l'ensemble du territoire : pour une Métropole forte, il faut un centre urbain fort.

### La démarche montpelliéraine reconnue au niveau européen

Le 16 novembre 2016 à Londres, Montpellier, était en finale avec les villes de Eindhoven (Pays Bas) et Copenhague (Danemark) pour le grand prix de « Ville européenne de l'année 2017 » attribué par l'Academy of Urbanism de Londres.

Ce prix a été attribué à Copenhague succédant ainsi à San Sébastian (Espagne) en 2016 et Rotterdam (Pays-Bas) en 2015.

Figure de proue en matière d'urbanisme et véritable laboratoire de démocratie, Montpellier a une nouvelle fois prouvé qu'elle fait partie des grandes capitales européenne innovantes.

Nous sommes fiers de cette place en finale face à deux superbes capitales européennes que sont Eindhoven et Copenhague. C'est une nouvelle reconnaissance de la dimension européenne de Montpellier qui se distingue au cœur du bassin méditerranéen.





### 2.3.1. Aménagement et développement urbain

Montpellier se transforme, Montpellier grandit, les nouveaux quartiers côtoient les anciens, qui sont réhabilités. Les grands projets préparent Montpellier pour l'avenir. Ainsi, le cœur de ville reste le point central de notre croissance. L'habitat social se développe avec des crèches et des écoles, des parcs et des jardins, des équipements sportifs et culturels, des commerces et des bureaux...

## Grand Cœur

### Grand Cœur

L'opération Grand Cœur a démarré en 2003. Elle vise à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. Le centre-ville n'est vivant que s'il est disponible, attractif et confortable pour ses habitants mais aussi tous les habitants de l'agglomération dont il constitue l'espace public majeur.

Renforcer l'attractivité du cœur de la Métropole en rénovant et embellissant ses espaces publics emblématiques.

Concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M : **1,9 M€**

### Renouvellement urbain

PRU Cévennes : **2,3 M€** (AP : 15,4 M€)

ANRU 2 : **0,2 M€** (AP : 0,5 M€)

Interfaces Habitat SERM et SA3M : **0,8 M€**  
(AP : 2,5 M€)



Nouveau Saint Roch

### Développement urbain

ZAC nouveau Saint Roch : **0,8 M€** (AP : 12,4 M€)

Enfouissement des lignes haute tension : **0,3 M€**  
(AP : 6,7 M€)

Boulevard Nina Simone phase 2 : **3,8 M€** (AP 9 M€)

Il est à noter que par rapport à la précédente programmation datant de 2013 nous avons économisé au total 1,5 M€ qui sont ainsi défalqués de l'AP

EAI : **3 M€** (dont 1,4M€ pour le groupe scolaire)



Place royale du Peyrou

### Action foncière

L'action foncière est un domaine stratégique par lequel la Ville tend à maîtriser son développement et à lutter contre la spéculation foncière.

Acquisition de terrains : **14,2 M€**

Dont 12,7 M€ pour les terrains de la ZAC du Coteau portés jusqu'ici par l'Etablissement Public Foncier. Ces terrains seront reversés à la concession d'aménagement dès 2017 permettant ainsi une neutralité financière pour la Ville. (Une recette viendra compenser cette dépense)

Groupe scolaire Ovalie 2 : **0,6 M€**

Groupe Scolaire Port Marianne : **0,9 M€**



### Valorisation du patrimoine

Pont Vialleton, une des entrées historiques de la Ville de Montpellier : **0,6 M€** (AP : 2 M€)

Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 1,3 M€)

Ravalement subventions : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Réfection des sols du Peyrou : **1,1 M€**  
(AP : 2,6 M€)



### Les fonds de concours Métropole

Les fonds de concours soutiennent les opérations de voirie et d'espaces publics menées par la Métropole pour un montant de **5M€** dont **1M€** au titre de Montpellier au Quotidien.

Le budget 2017 consacre **1,2 M€** (dont 1 M€ sous forme de fonds de concours à la Métropole) à ce service de proximité.

Le numéro vert **Montpellier au Quotidien** (appel gratuit depuis un appareil fixe) à l'intention des Montpelliérains, pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne.

**APPELEZ**

**N° Vert 0 800 340 707**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

## 2.3.2. Environnement et biodiversité urbaine



# ESPACES VERTS



171 AGENTS  
PERSONNEL 7 M€



FONCTIONNEMENT 4,3 M€

**INVESTISSEMENT 1,8 M€**

La protection du patrimoine est un objectif important pour la ville de Montpellier. Avec 741 hectares d'espaces verts publics dont 412 municipaux et 393 hectares d'espaces boisés classés au plan d'occupation des sols, Montpellier est une ville verte.



Espaces verts

### Des aménagements dans les quartiers

Conservation du patrimoine de la Ville : **0,8 M€**

Aires de jeux : **0,3 M€**

Aires pour les chiens : **0,1 M€**

Acquisition de matériels bancs corbeilles et autres matériels : **0,2 M€**

Travaux sur parcs de la Ville (Malbosc, Parc de l'Hôtel de Ville, Croix d'argent Jouannique) : **0,5 M€**

### Des aménagements dans les quartiers

Jardin du Champs de Mars : **0,1 M€**

Jardins collectifs : **0,3 M€**

Bassins : **0,3 M€**

Entretien de la serre : **0,1 M€**

Fourniture arbres, arbustes et vivaces pour plantation en régie : **0,1 M€**

Travaux et végétaux pour les opérations métropolitaines : **0,4 M€**







# ZOO LUNARET



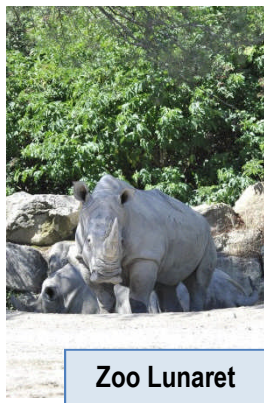
112 AGENTS  
PERSONNEL 4,8 M€



FONCTIONNEMENT 1,1 M€

## INVESTISSEMENT 3,3 M€

Le Zoo de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près 60 hectares. 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplent le parc Zoologique.



Zoo Lunaret

### Zoo rénové gratuit préservée

Zoo Lunaret : **2,5 M€**

**30 M€** de travaux sont programmés sur le Zoo, la gratuité sera maintenue pour les visiteurs.

Travaux sur les bâtiments, dalles des tapirs, ours, lions, entrée du zoo, clefs électroniques : **0,1 M€**

### Aménagements animaliers

Travaux sur les enclos, guépards, bharals, lions, volières : **0,2 M€**

Equipement de la nouvelle clinique : **0,1 M€**

Travaux sur la serre Amazonienne : **0,3 M€**



Zoo Lunaret

### 2.3.3. Propreté, hygiène et salubrité

#### Lutte anti-tags

Depuis 2015 le nettoyage des voies publiques est une compétence métropolitaine, néanmoins nous gardons en compétence communale la lutte anti-tags (**1,2 M€**) ainsi que le nettoyage des halles et marchés.



#### 11 nouvelles toilettes

La Ville poursuit en totale concertation avec les habitants de chaque quartier le maillage du territoire en toilettes publiques (**0,2 M€**). L'entretien par toilette s'élève à 25 000 € (installation, matériel et fournitures, nettoyage, réparation ...). Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites.

Les Montpelliérains ont déterminé les **11 nouveaux sites** qui accueilleront des toilettes :

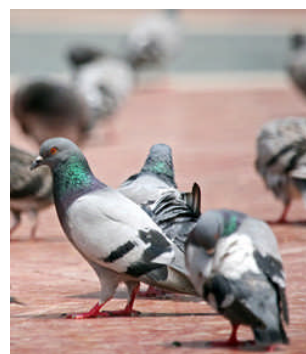
- Le parc Tastavin (Croix d'Argent)
- L'esplanade de Celleneuve (Mosson)
- Le parc Rimbaud (Centre)
- Rue Pagezy (Centre)
- La place de Pisistrate (Port Marianne)
- La place Thermidor (Port Marianne)
- Les Halles Jacques Coeur (Centre)
- Le parc Clemenceau (Centre)
- Les Arceaux (Centre)
- La rue Placentin (Centre)
- La place des Pariotes (Port Marianne)

#### Hygiène et salubrité

En 2017 le montant du Budget affecté à l'hygiène et la salubrité sera de **0,5 M€**.

La politique de la Ville dans le domaine de l'Hygiène et de la Salubrité restera importante et déterminée. Elle se décline en plusieurs actions :

- Hygiène du milieu urbain
- Lutte contre le bruit
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation



### 2.3.4.L'action sur le patrimoine municipal



#### Accessibilité : 35 M€ investis

La mise en accessibilité du cadre de vie, édictée par la loi du 11 février 2005, engage la Ville dans une démarche sans précédent visant à rendre accessible les sites publics aux personnes à mobilité réduite. La mobilisation de crédits est de **35 M€**. En 2017, le montant alloué aux travaux d'accessibilité est de **2,5 M€**.

Les travaux d'accessibilité (2,5 M€) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, (ADAP) seront réalisés en 2017 sur les bâtiments communaux suivants :

Bâtiments concernés
Château Grammont
Crèche Antigone
Crèche Cléonice Pouzin
Crèche Louise Guiraud
Ecole Boulloche
Ecole Galilée
Ecole Garibaldi
Ecole Heidelberg
Groupe scolaire Figuier
Gymnase Antigone
Gymnase Jean Bouin
Maison pour tous Camus / Pagnol
Maison pour tous Colucci
Maison pour tous Mercouri
Planning familial
Restos du Cœur
Salle Boxe Farré
Salle Pétrarque

---

## Des locaux mutualisés

Extension de GAROSUD, aménagement de locaux professionnels adaptés permettant de répondre aux normes actuelles sur les conditions de travail et d'hygiène, bâtiment mutualisé Ville Métropole : **1,3 M€** (AP : 3,3 M€)



## FRENCHTECH Montpellier

Montpellier est l'une des premières métropoles à avoir obtenu le label French Tech, c'est la reconnaissance du dynamisme de la Métropole.  
Participation de la Ville : **0,5 M€** (AP : 0,9 M€)  
Loyer versé par la Métropole : **216 K€ HT**



---

## 2.4. La qualité de vie

Ville méditerranéenne, ville jeune, ville festive, Montpellier doit cultiver et mettre en valeur son identité par des espaces publics accueillants. Terrasses de café, jeux pour enfants, festivités : nous proposerons, avec les acteurs économiques et associatifs, des aménagements propices à une ville active et accueillante.



Une ville à vivre, pensée pour le bien-être et le confort des habitants, construite avec eux et pour eux, vivante et à taille humaine.

## 2.4.1.Culture

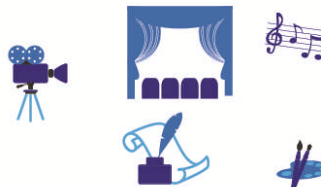


# CULTURE



99 AGENTS

PERSONNEL 4,4 M€



FONCTIONNEMENT 5,6 M€

## INVESTISSEMENT 2,6 M€

La Ville de Montpellier porte une politique active pour faire bénéficier à tous les Montpelliérains d'une programmation et des lieux culturels gratuits.



### Agora des savoirs

L'Agora des Savoirs propose des conférences gratuites et ouvertes à tous. Son but est de diffuser des connaissances culturelles, scientifiques et techniques. Le budget alloué en 2017 : **0,1 M€**

### Fête de la musique

Pour la 36<sup>ème</sup> édition de la fête de la musique, les montpelliérains se laisseront porter par le vent musical avec des centaines de concerts gratuits dans tous les quartiers de la Ville. **0,1 M€** est affecté à cette manifestation.



Fête de la musique



ZAT

### ZAT

La 11<sup>ème</sup> édition se tiendra au Parc Montcalm les 22 et 23 avril 2017. Pendant 2 jours plus de 400 artistes confirmés ou en herbe vont transformer le Parc en théâtre à ciel ouvert. Le budget alloué est de **0,5 M€**



Thalamus – Archives municipales

## Des lieux de culture pour tous

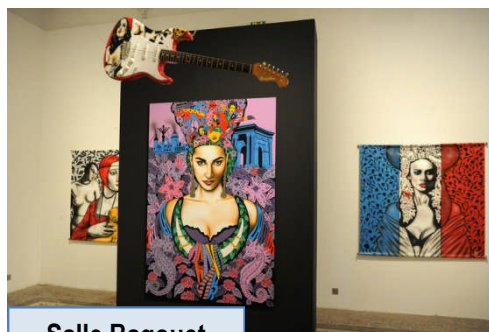
Travaux aux archives : **0,5 M€** (AP 10,6 M€)

Sécurisation du Carré Sainte Anne : **0,4 M€**  
(AP : 1,5 M€)

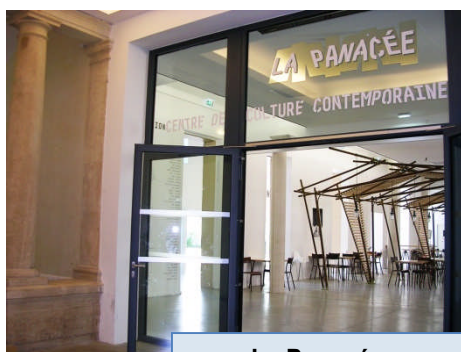
## Des lieux de culture pour tous

Rénovation et mise en sécurité de la façade de la  
Chapelle des Chœurs : **0,1 M€**

Renforcement de la structure, reprise du plafond et  
réparation de la mosaïque sol de la Salle Bagouet :  
**0,1 M€**



Salle Bagouet



La Panacée

## La Panacée

La Panacée a pour vocation de devenir un  
multiplexe de l'art contemporain. A partir de 2019,  
elle jouera le rôle d'interface entre le nouveau  
centre d'art et l'Ecole des Beaux-Arts

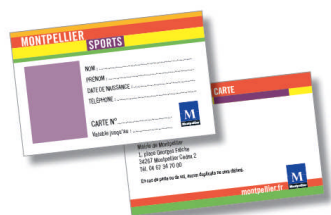
2017 permettra de structurer ce nouveau pôle  
d'excellence montpellierain.



## 2.4.2.Sports



Accessible, adapté à tous les âges, prenant en compte les personnes en situation de handicap, le sport à Montpellier - au-delà de nos clubs d'élite qui font rayonner notre cité à l'international - se doit d'être populaire et profitable à tous.



### Carte Montpellier Sports

Avec la carte Montpellier Sports, chaque Montpellierain peut pratiquer plus de 50 sports pour : **5 €**

Avec **270 équipements sportifs municipaux** (209 installations de plein air et 61 installations couvertes) répartis dans tous les quartiers, la Ville de Montpellier offre à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix, et ce dans des conditions idéales grâce à des équipements de qualité.

Plateaux sportifs	49	Salles de boxe	4
Tennis (dont 2 couverts)	46	Terrains de rugby	3
Boulodromes	32	Pistes d'athlétisme	3
Terrains de foot	25	Jeux de boules lyonnais	3
Salles de sports	23	Skate Park	2
Gymnases	21	Tirs aux armes	2
Multisports	15	Football américain	1
Beach Volley (dont 2 couverts)	8	Quillodrome	1
Parcours course d'orientation	6	Tambourin	1
Plaines de jeux et mini foot	6	Palais des Sports	1
Parcours sportifs	5	Base Ball	1
Murs d'escalade (dont une salle de pan)	5	Divers	8
Bases nautiques et de pleine nature	4		

## Des travaux dans les quartiers

Automatisation des accès des installations couvertes dans le cadre de l'optimisation et l'entretien des installations et de l'extension des horaires d'ouverture au public : **0,1 M€**  
(AP : 0,5 M€)



Tennis Grammont



Salle de sport

## Des travaux dans les quartiers

Agrandissement de la terrasse couverte du local Rimbaud Pétanque : **0,1 M€**  
Construction de 2 padels (mini tennis) et d'un terrain de badminton au complexe Tennis de Grammont : **0,1 M€**  
Gros travaux sur les gymnases : **0,4 M€**

## Des installations sportives rénovées

Mise en sécurité des vestiaires du stade Giambrone : **0,3 M€**  
Gros travaux sur les stades : **0,5 M€**



Stade Giambrone

## 2.4.3. Jeunesse

### Espace jeunesse

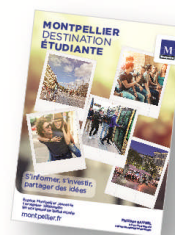
Le service Jeunesse accueille, dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Mais il se veut aussi un lieu convivial avec en accès libre un cyber-espace qui comprend ordinateurs, wifi, imprimante et photocopieur. Mais aussi un point presse, un espace musique, vidéo et un mur d'expo à la disposition des jeunes artistes. En 2017 le budget Consacré à la jeunesse sera de **0,7 M€**.



Espace Jeunesse



## JEUNESSE



ESPACE JEUNESSE 0,7 M€

### Nouveau lieu pour une ambition forte

Toujours plus attentif pour les jeunes, l'Espace Jeunesse s'installera dans l'espace Pagezy en 2017.

Opération de relogement de l'Espace Jeunesse : **0,1 M€**

## 2.4.4. Maisons pour tous



# MAISONS POUR TOUS



225 AGENTS

PERSONNEL 7,3 M€



FONCTIONNEMENT 1,3 M€

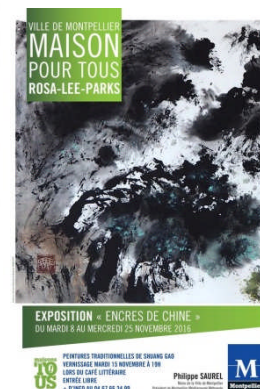
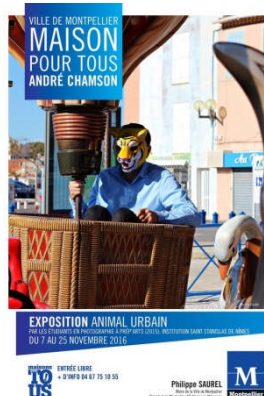
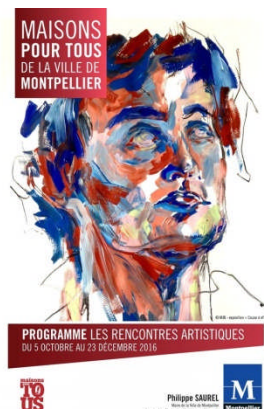
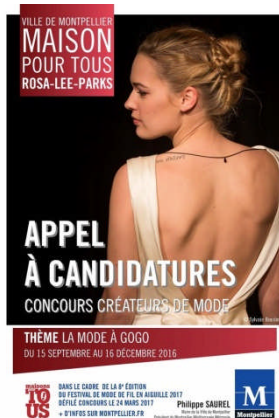
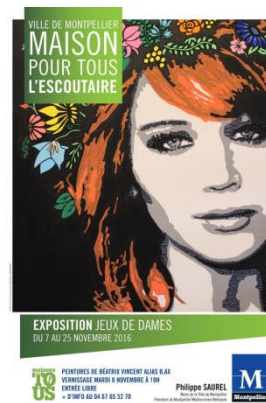
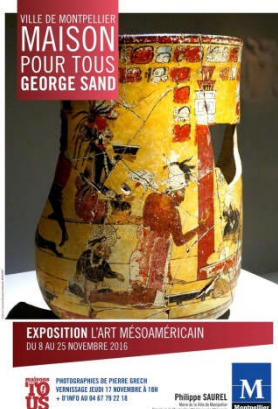
INVESTISSEMENT 1 M€

Avec **10 M€ de budget annuel**, les 22 Maisons pour tous sont le lieu privilégié pour les habitants des quartiers, permettant de se rencontrer, de découvrir, de se cultiver, de s'initier à de nombreuses pratiques artistiques, sportives, ludiques.

### Salle Louis Feuillade

Un nouveau lieu d'échange dédié à la culture urbaine

Rénovation de la salle Louis Feuillade : **0,6 M€**  
(AP : 1,7 M€) (nouvelle Maison pour tous)





## 2.4.5. Soutien aux associations et aux partenaires

# SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES



1 491 DEMANDES



725 PROJETS DÉPOSÉS



24,2 M€ DE SUBVENTIONS

Montpellier connaît une activité associative dense, intense. Elle est aussi la ville qui offre à travers son imposant patrimoine associatif, mille et une possibilités.

Plus de 2 500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville.

### Antigone des Associations

En septembre se tiendra la 37<sup>ème</sup> édition de l'Antigone des Associations, ce sont près de 100 000 personnes qui viennent à l'assaut d'un millier de stands pour trouver des informations et nouer les contacts indispensables à une bonne intégration dans la vie de la cité.

Cette manifestation citoyenne, conviviale, festive est l'un des événements majeurs de la rentrée montpelliéraine.



### C.C.A.S. : 12 M€ de subvention

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Le public montpelliérain y est conseillé, orienté ou directement pris en charge pour bénéficier des services.

Depuis 7 ans la convention de partenariat avec la Caisse de Dépôts porte sur le soutien du CCAS en matière d'accès aux micro-crédits sociaux. (80 dossiers étudiés)

## 2.4.6. L'attractivité de la Ville

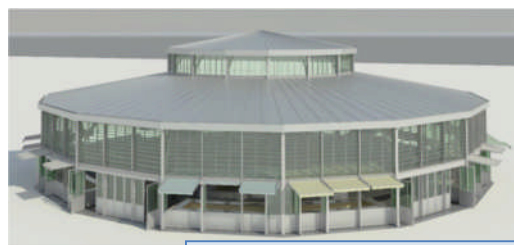
L'attractivité de notre Ville est un facteur de développement économique d'échanges culturels de coopérations. Ce budget 2017 viendra une nouvelle fois participer à renforcer l'image de notre Ville.

### Opération Laissac

Halles Laissac aménagement : **1,1 M€**

Nouvel équipement de centralité de l'Ecusson, les futures Halles Laissac seront un pôle d'attractivité dans le quartier

La construction des halles s'élève à 7,6 M€, la place attenante à 1,8 M€.



Halles Laissac



### Les hivernales

Les hivernales, un marché de Noël du Sud qui dure 4 semaines, au cœur de Ville

Hivernales : **0,5 M€**

### Les estivales

Les estivales, un soutien à la filière viticole, rassemblent dans une atmosphère conviviale et festive des visiteurs de tous horizons.

Estivales : **0,2 M€** pour 7 dates



## Cœur de Ville en lumière

En 2017, pour la 4ème année consécutive, Montpellier revêtira son habit de lumière, nous emportera dans la rêverie et la chaleur des fêtes de fin d'année. Cet évènement contribue pleinement au rayonnement de notre territoire et à l'animation touristique et commerciale de l'Ecusson.

Cœur de Ville en lumière : **0,3 M€** financés en large partie par nos partenaires



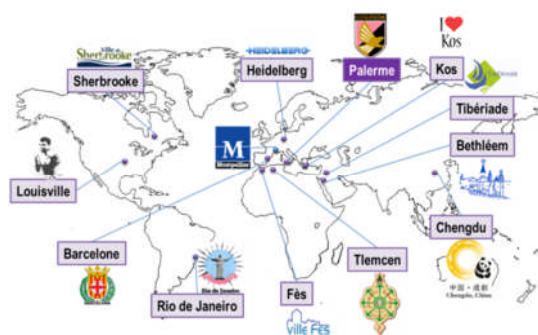
## Illuminations de Noël

Illuminations de Noël : **0,4 M€**

Les fêtes sont l'occasion pour Montpellier d'accentuer son côté féérique. La mappemonde que nous installons sur la Comédie est devenue depuis 2014 un emblème de notre Ville

## Les jumelages

Au fil des années, son désir toujours plus vif de tisser des liens à travers le monde n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui Montpellier compte 11 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées ; de la mégalopole de Rio de Janeiro ou de Chengdu à la petite ville de Bethléem en Cisjordanie ou encore Heidelberg, Louisville ou l'île de Kos, Montpellier échange et partage ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.





## 2.4.7. Services à la population



# RELATIONS AUX PUBLICS



167 AGENTS

PERSONNEL 6,7 M€



FONCTIONNEMENT 1,1 M€

INVESTISSEMENT 0,2 M€

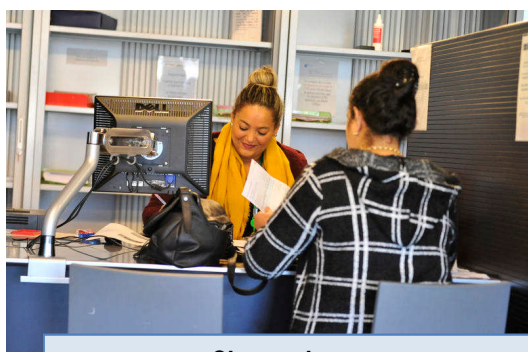
### Montpellier 1<sup>er</sup> prix pour la relation aux usagers

Engagée depuis 2010 dans une démarche d'amélioration constante de la qualité de service aux usagers au travers de l'application du référentiel Qualiville élaboré par l'AFNOR et des associations d'usagers, la Ville de Montpellier, dans un contexte réglementaire entraînant des transferts de missions, a su maintenir un service de haut niveau.

Ceci est aussi la résultante d'une vision politique qui veut mettre l'utilisateur au cœur de l'action publique.

Cet effort sur la durée a été salué au plan national. Montpellier est le premier prix du baromètre de la qualité de l'AFNOR sur la qualité de la relation aux usagers parmi les villes de plus de 100 000 habitants.





**Chaque jour :**  
**1 500 usagers reçus**  
**1 500 appels téléphoniques gérés**

## Budget 2017 : l'utilisateur au cœur de nos préoccupations

Dans une optique de cohérence et de bonne gestion patrimoniale, après des améliorations sensibles des locaux des mairies de proximité Villon et Tastavin en 2016, la mairie de proximité Mosson située dans un quartier sensible au sens de la politique de la Ville, connaîtra un réaménagement interne total.

Proximité et qualité de service seront une nouvelle fois développées.

## Un guichet unique pour inscrire votre enfant

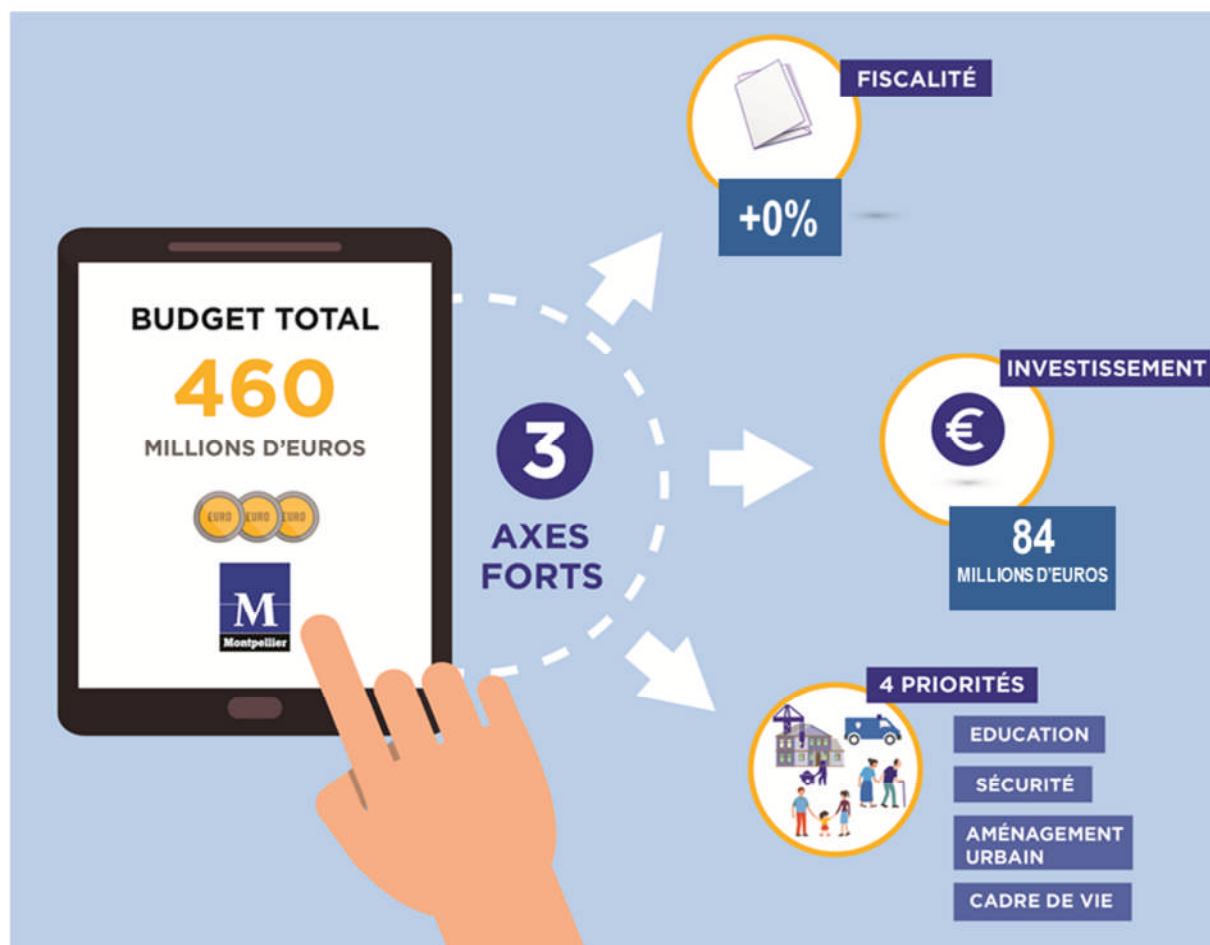
Afin de faciliter la première inscription de votre enfant dans une structure municipale de la Petite Enfance (crèche, multi-accueil) et de l'Éducation (inscription scolaire, accueil périscolaire), il vous suffit désormais de vous présenter une seule fois au guichet Prest'o pour faire enregistrer votre dossier. **4,4 M€** de recettes sont traitées par le service Prest'o.

Les informations communiquées seront automatiquement transmises aux établissements municipaux concernés : l'accueil des jeunes enfants, l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les restaurants scolaires et la délivrance de la Carte Midi.



Le BP 2017 est porteur d'une ambition forte pour Montpellier et les Montpelliérains, il permettra grâce à une gestion vertueuse et transparente de développer l'offre de service public sur notre territoire.

Il peut être résumé de la façon suivante :



Le budget 2017 est surtout et enfin un **acte respectueux de la parole donnée** en conservant des **taux de fiscalité stables** clé de voute de ce mandat et en faisant mieux pour Montpellier et les Montpelliérains avec **30 % supplémentaires d'investissement**.

---

# Annexe

## Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Crédits de paiement 2017 et suivants -



## Crédit de paiement 2017 et suivants

N°	Programme	Encours d'AP 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP suivants
2013I02	RENOVATION ECOLES DAVILIER / KERGOMARD	300 000,00	300 000,00	-	-	-	-	-
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	637 458,00	590 000,00	47 458,00	-	-	-	-
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	32 515 878,00	2 506 046,00	3 887 480,00	3 622 320,00	4 367 360,00	3 513 940,00	14 618 732,00
2013I19	ZOO DU LUNARET	25 101 098,00	2 500 000,00	6 561 000,00	6 832 000,00	5 440 000,00	3 768 098,00	-
2013I22	PRU CEVENNES	6 577 533,00	2 348 800,00	2 246 426,00	1 982 307,00	-	-	-
2013I27	ACTION FONCIERE	18 685 000,00	14 185 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	-	-
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	507 628,88	120 000,00	155 000,00	120 000,00	85 000,00	27 628,88	-
2013I30	PRU CENTRE	56 000,00	-	56 000,00	-	-	-	-
2013I31	PONT VIALETTE	1 248 037,20	616 000,00	224 000,00	408 037,20	-	-	-
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	1 897 780,00	728 000,00	1 169 780,00	-	-	-	-
2013P03	GESTION ELECTRONIQUE DES ARCHIVES	454 649,00	-	190 649,00	264 000,00	-	-	-
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	4 962 137,00	500 000,00	1 482 437,00	2 979 700,00	-	-	-
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND	2 888 318,00	-	-	1 444 000,00	1 444 318,00	-	-
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	3 107 036,25	774 540,00	332 496,25	-	-	1 000 000,00	1 000 000,00
2013P16	EAI	37 320 000,00	3 000 000,00	9 200 000,00	9 324 000,00	2 580 000,00	13 216 000,00	-
2013P17	GARE ST ROCH	2 536 543,00	-	1 300 000,00	1 236 543,00	-	-	-
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND CŒUR SERM	2 107 000,00	702 000,00	702 000,00	703 000,00	-	-	-
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND CŒUR SA3M	3 034 000,00	1 240 000,00	1 070 000,00	724 000,00	-	-	-
2014I01	ECOLE FIGUIER BERT HUGO	761 261,00	761 261,00	-	-	-	-	-
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	280 000,00	280 000,00	-	-	-	-	-
2014P02	ECOLE MALRAUX	500 000,00	500 000,00	-	-	-	-	-
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE	407 000,00	200 000,00	207 000,00	-	-	-	-
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	11 133 578,00	4 339 200,00	5 709 578,00	1 084 800,00	-	-	-
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	552 000,00	552 000,00	-	-	-	-	-
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELLEMENT	1 171 618,98	180 000,00	398 000,00	240 000,00	150 000,00	203 618,98	-



## Crédit de paiement 2017 et suivants

N°	Programme	Encours d'AP 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP suivants
2015P19	PEYRou REFECTION SOLS	2 469 924,00	1 120 000,00	399 924,00	950 000,00	-	-	-
2015P20	GROUPE SCOLAIRE MALBOSC	11 220 000,00	2 880 000,00	7 260 000,00	360 000,00	720 000,00	-	-
2015P22	OPERATION LAISSAC CONCEDANT	132 000,00	132 000,00	-	-	-	-	-
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	4 710 601,36	50 000,00	-	-	3 140 000,00	1 520 601,36	-
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	1 030 000,00	-	-	1 030 000,00	-	-	-
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	900 000,00	360 000,00	540 000,00	-	-	-	-
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	3 968 000,00	300 000,00	1 050 000,00	2 488 000,00	130 000,00	-	-
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	1 372 029,00	97 152,00	785 664,00	489 213,00	-	-	-
2016I04	FRENCH TECH	545 977,00	545 977,00	-	-	-	-	-
2016P02	ANRU 2	382 500,00	200 000,00	182 500,00	-	-	-	-
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	725 000,00	100 000,00	310 000,00	175 000,00	140 000,00	-	-
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	610 000,00	-	120 000,00	490 000,00	-	-	-
2016P06	CRECHE EAI	3 365 000,00	530 000,00	2 500 000,00	335 000,00	-	-	-
2016P07	CRECHE RIVE GAUCHE	6 100 000,00	-	-	-	-	-	-
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	5 415 000,00	3 772 800,00	943 200,00	349 000,00	350 000,00	-	-
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	768 326,00	587 393,00	180 933,00	-	-	-	-
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	1 152 500,00	252 500,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	-
2017I02	AUTOMATISATION ACCES	500 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-
2017I03	BASCHY / VARENNES	985 300,00	252 000,00	271 000,00	310 000,00	152 300,00	-	-
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	600 000,00	150 000,00	450 000,00	-	-	-	-
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS EAJE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	-	-	-	-
2017I07	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	3 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	-	-	-	-
2017I08	VIDEOSURVEILLANCE ABORDS ECOLES	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	-	-
2017P02	GS PORT MARIANNE 2020	11 000 000,00	312 000,00	678 000,00	5 000 000,00	5 010 000,00	-	-
2017P02	GS PORT MARIANNE	865 000,00	865 000,00	-	-	-	-	-
2017P04	EXTENSION GAROSUD	3 344 880,00	1 337 952,00	2 006 928,00	-	-	-	-
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION	6 659 000,00	255 000,00	5 404 000,00	1 000 000,00	-	-	-
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 805 000,00	100 000,00	510 900,00	1 194 100,00	-	-	-
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	7 571 000,00	902 370,00	4 586 706,00	2 081 924,00	-	-	-
2017P14	GROUPE SCOLAIRE 2021 ZAC RESTANQUE	11 000 000,00	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dépenses</b>		<b>253 938 591,67</b>	<b>54 624 991,00</b>	<b>67 444 059,25</b>	<b>49 541 944,20</b>	<b>26 033 978,00</b>	<b>23 574 887,22</b>	<b>15 618 732,00</b>